Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

GARD RHODANIEN Agglomération

Annexes au Plan d'action

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Table des matières

ANNEXE 1 : Le programme d'actions PCAET 2022-2028 Agglo Gard Rhodanien..... 3
ANNEXE 2 : les 54 fiches actions 7
Annexe 3 : L'aperçu de l'outil de suivi..... 94

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

ANNEXE 1 : Le programme d'actions PCAET 2022-2028 Agglo Gard Rhodanien

Ambition	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions
Pour un territoire sobre en énergie	Se déplacer / transporter moins et mieux	Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire	1	Élaborer plan de mobilité
		Encourager les mobilités douces	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces
		Développer l'offre les transports en communs	3	Réaliser les aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit)
			4	Pérenniser le transport à la demande
		Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises	5	Valoriser et diffuser les pratiques des entreprises
		Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises	6	Étudier la pertinence du développement des voies fluviales
	Vivre et travailler dans des bâtiments performants	Massifier la rénovation énergétique des logements	7	Sensibiliser les particuliers à réduire leur consommation
			8	Structurer la mise en place d'un guichet unique
		Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire	9	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels
	Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie	Poursuivre le programme "Contrat de transition écologique"	10	Poursuivre le programme et identifier de nouvelles actions à engager
Pour un territoire plus vertueux	Consommer et produire localement	Structurer une politique alimentaire sur le territoire	11	Participer activement dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
		Promouvoir l'économie de proximité	12	Poursuivre les actions engagées par le service Développement économique/ office des entreprises

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

			13	Accompagner l'implantation de filières biosourcées
	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère	Appuyer le développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en accord avec les spécificités du territoire	14	Déployer les outils d'informations nécessaires
		Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire	15	Effectuer un bilan détaillé par filière de production
			16	Mener une réflexion sur le développement d'une filière méthanisation
			17	Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
			18	Favoriser l'usage du bois énergie sur le territoire
	Tendre vers un territoire zéro déchet	Réduire la production de déchets du territoire	19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
			20	Mettre en place la tarification incitative
			21	Organiser la gestion des biodéchets
			22	Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets
		Améliorer la réutilisation et le réemploi	23	Créer une structure pour le réemploi des matériaux / produits
			24	Déployer les actions Eco Défi (CMA) auprès des commerçants/ artisans
	Développer l'économie circulaire	Animer le déploiement de l'économie circulaire	25	Mener des actions pédagogiques auprès des moyennes et petites entreprises (animation CTV)
			26	Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)
	Gérer durablement les espaces naturels	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs	27	Mettre en place un programme de sensibilisation à destination des particuliers
			28	Réaliser un atlas de la biodiversité (ABC)

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Pour un territoire préservé et résilient			29	Accompagner la réalisation des action de gestion de la forêt domaniale de Valbonne
			29 bis	Réviser le document d'objectifs du Natura 2000 Forêt de Valbonne
			30	Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme, planification territoriale
	Maîtriser la ressource en eau	Maîtriser les besoins en eau potable	31	Élaborer un schéma directeur de la gestion en eau potable
			32	Déployer des actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau
			33	Suivre la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en d'eau
		Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire	34	Élaborer un schéma directeur de l'assainissement
	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles	35	Former les agriculteurs et essaimer les bonnes pratiques
			36	Développer des potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : agroforesterie, permaculture, …
		Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone	37	Informer/ sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique
			38	Faire connaître le label bas Carbone et valoriser les projets menés
	Développer un tourisme durable	Définir le Tourisme durable sur le territoire	39	Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité
	Renforcer la culture du risque	Maîtriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées	40	Élaborer un schéma de la gestion des eaux pluviales
			41	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement la prise en compte du risque inondation (et de l'évolution de ces aléas en lien avec le changement climatique)
		Prévenir autant que possible le risque feux de forêt	42	Mettre les outils à disposition des particuliers pour l'entretien de leur parcelle

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Pour des collectivités éco-exemplaires	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale	43	Rédiger un cahier de préconisation environnemental
			44	Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU (et carte communale) avec les objectifs PCAET
	Faire vivre le Plan Climat	Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires	45	Mener des actions de communication sur les actions Plan Climat
		Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat	46	Associer le conseil de développement dans le processus de suivi et d'évaluation du PCAET
			47	Mettre en place un groupe de travail interne pour poursuivre les réflexions sur l'intégration des enjeux/ objectifs du PCAET au sein des compétences Agglo
	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités	Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public	48	Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine Agglo
		Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités	49	Mettre en place des actions de commande publique groupée
			50	Proposer un AMI Photovoltaïque, ombrières et toitures, pour bâtiments communaux et communautaires
			51	Engager et développer un renouvellement des flottes de véhicules publics (communes/Agglo) par des véhicules à moindre émission
			52	Sensibiliser les communes à l'arrêt de l'éclairage public nocturne
			53	Intégrer les écogestes dans le fonctionnement interne des collectivités

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

ANNEXE 2 : les 54 fiches actions

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°1	*Elaborer un plan de mobilité simplifié*
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, souhaite se doter d'une véritable feuille de route opérationnelle par la réalisation d'un Plan de mobilité. Territoire à la fois urbain et rural, les déplacements sont fortement marqués par l'usage de la voiture individuelle : 85% des actifs l'utilisent quotidiennement. Les alternatives au déplacement en voiture restent marginales et sous-utilisées ou absentes (bus, vélo, covoiturage, télétravail…).	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	A 2030 : - Réduction de 2% des besoins en déplacements - Augmenter de 3% la part de mobilité douce - Augmenter de 3.5% la part de transport en commun Evolution des comportements sur la route Amélioration des performances des véhicules		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Réaliser un diagnostic multithématique	Avril à octobre 2021
Elaboration du plan avec les orientations stratégiques	Octobre 2021 à février 2022
Cocréation du plan d'actions en 4 axes et 20 fiches-actions : Aménagement et partage de voierie (3 actions), structuration de l'offre cyclable (4 actions), services de mobilité alternative (8 actions) et communication et accompagnement au changement (5 actions). Les actions sont planifiées sur du court/moyen et long terme	Mars à juin 2022
Présentation du plan d'action en conférence des maires	20 juin 2022
Mise en œuvre des actions du plan de mobilité	A partir de 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : : Service Mobilités	Partenaires techniques : Associations des usagers, des cyclistes, les communes, les associations des zones d'activités (Marcoule, LEF) Partenaires financiers : ADEME

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT)* 50 000 € en investissement
- *Source de financement :* 25 000 € (subvention ADEME)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Planning d'élaboration du Plan de Mobilité			
Indicateurs de résultats	Réalisation des actions inscrites dans le schéma de mobilité Atteinte des objectifs fixés			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	180 ktCO2e	38 ktCO2e	549 GWh	100 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°2	*Adapter les infrastructures en faveu*
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Encourager les mobilités douces

DESCRIPTION DE l'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, les déplacements domicile-travail en mobilité douce sont marginaux. Une carence en infrastructures, notamment des pistes cyclables/voies vertes, est un frein à son développement. L'enjeu de l'accueil des touristes/voyageurs à vélo est également important. L'Agglomération fait la promotion du label national Accueil Vélo@ porté par France Vélo Tourisme.	● ● ○ ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Évolution des comportements des habitants dans leurs déplacements au quotidien Une part de mobilités douces à 5% en 2030 Une réduction des déplacements de 2% à 2030		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnols-sur-Cèze, Laudun l'Ardoise, Saint-Victor-la-Coste, Marcoule, ...)	2022 - 2025
Installer massivement des garages/parking vélo	2022 - 2025
Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès des hébergeurs	
Sécuriser les routes pour favoriser la pratique du vélo /piétons	2022 - 2025
Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo urbain/cargo	
Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce (pistes cyclables, voies vertes)	2025 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service Mobilités	Partenaires techniques : Etat, Région Occitanie, Département du Gard Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Gard, Ademe

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) : 150 000 € par an en investissement
- Source de financement : budget Transport + AVELO (sept 2022)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de garages/parking vélo installés Investissement réalisé sur les infrastructures « mobilité douce »	
Indicateurs de résultats	Linéaire de route sécurisée	
Incidences environnementales potentielles	Risque d'imperméabilisation/d'artificialisation des sols lié aux nouveaux aménagements	
Mesures ERC	Favoriser l'usage au maximum d'espaces déjà artificialisés pour les aménagements Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et les effets sur les ruissellements En cas d'imperméabilisation des sols, compenser selon les règles du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 Choix de chantiers limitant l'impact environnemental	
Gain Energie- Climat	**Gain potentiel GES**	**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
	180 ktCO2e	6 ktCO2e	549 GWh	9 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°3	*Réaliser des aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint-Esprit)*
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Développer l'offre les transports en communs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Fermée depuis 1976, la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône rouvrira aux voyageurs à l'été 2022. Aujourd'hui, uniquement utilisée pour le fret, la ligne TER entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes, via Avignon centre, offrira une nouvelle offre de transport aux voyageurs. Profitant de la remise en service des gares de Bagnols-sur-Cèze, de Pont-Saint-Esprit (phase réouverture anticipée) et de Laudun l'Ardoise (phase cible horizon SA2026), l'Agglomération aménage des pôles d'échanges multimodaux (PEM) afin de favoriser la multimodalité et l'intermodalité sur le territoire. Cette réouverture favorisera le report modal de la voiture vers le train.	● ● ○ ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Évolution des comportements concernant les modes de déplacement Une part de déplacement en transport en commun de 4,5% à 2030 Une part de déplacement en covoiturage à 12% en 2030		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Marché pour maîtrise d'œuvre attribué pour les deux PEM	Avril 2021
Phase avant-projet pour délimiter le projet et concertation préalable publique	Sept à novembre 2021
Détermination de l'appel à candidature de l'AAP PEM Transports Collectifs en Site Propre	Fin sept 2021
Réaliser des travaux d'aménagements pour favoriser l'intermodalité	Janvier 2021 à été 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service Mobilités	Partenaires techniques : Région Occitanie, Etat, Département du Gard, communes concernées par le projet Partenaires financiers : Région Occitanie, (Etat) DSIL plan de relance et appel à projets (Etat), Autofinancement

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) : Coût total des deux sites en investissement = 5 318 053 HT prévus pour les travaux (sans les acquisitions foncières ou autres imprévus)
- Source de financement : 50% Région Occitanie, 14,5% DSIL plan de relance, 14,5% AAP PEM, reste = autofinancement.
  Actuellement, aucun chiffrage n'est prévu pour le PEM de Laudun-L'Ardoise

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi				
Indicateurs de résultats	Évolution du nombre de passager sur le réseau de transport en commun			
Incidences environnementales potentielles	**Risque d'imperméabilisation/d'artificialisation** des sols lié aux nouveaux aménagements			
Mesures ERC	Favoriser l'usage au maximum d'espaces déjà artificialisés pour les aménagements Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et les effets sur les ruissellements En cas d'imperméabilisation des sols, compenser selon les règles du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 Choix de chantiers limitant l'impact environnemental			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	180 ktCO2e	1 ktCO2e	549 GWh	3 GWh

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°4	*Pérenniser le transport à la d*
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Développer l'offre les transports en communs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien propose un service de transport à la demande sur son territoire. Ce service s'adresse à ses habitants bénéficiaires des minimas sociaux et des seniors de plus de 65 ans. L'accès au service se fait à raison de deux allers-retours par mois, par bénéficiaire. Le futur usager doit se rendre au CCAS de sa commune pour obtenir une carte d'accès puis prendre le rendez-vous avec le transporteur qui se déplace au domicile de l'usager.	● ● ○ ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Permettre à toute la population de se déplacer		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Maintenir le Transport à la demande existant	2019 - 2027
Réflexion pour élargir le Transport à la demande à toute la population, en zonal	2024 - 2027

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique Service Mobilités	Partenaires techniques : CCAS

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) 150 000 € par an
- Source de financement

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs, nombre de kms parcourus			
Indicateurs de résultats	Nbre de courses			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°5	*Valoriser et diffuser les pratiques d*
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Selon le rapport d'information du Sénat sur le transport de marchandise, remis le 19 mai 2021, le transport de marchandises est une des causes majeures de la dégradation de l'environnement. En 2019, les poids lourds sont responsables de 23% des gaz à effet de serre (GES) et les véhicules utilitaires légers de 19%, ceci s'explique par une forte dominance du transport intérieur de marchandises par le mode de transport routier (90%) loin devant le ferroviaire (9%) et le fluvial. S'ajoutent aux conséquences environnementales notables, d'autres nuisances qui impactent notre territoire : nuisances sonores, congestion de la circulation, dégradation de la voirie, accidentologie élevée, artificialisation des sols… Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises est un des enjeux de territoire pour garantir et améliorer la qualité de vie de la population tout en répondant à leurs besoins. Les solutions passent à la fois par une hausse de la capacité transportée mais aussi par un report modal (ferroviaire / fluvial). L'Association Clean Tech Vallée a engagé un travail sur cette thématique en animant en mai 2021 une fresque de la mobilité. L'objectif de cette action est de poursuivre ce travail.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		●	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Réalisation d'un diagnostic des pratiques sur le territoire Réduction des gaz à effet de serre dus au transport de marchandises Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Identifier les entreprises qui agissent sur le fret routier	2022 - 2024
Accompagner les entreprises dans des audits transports - Plan mobilité employeur	2022 - 2026
Poursuivre le travail de sensibilisation aux enjeux de la mobilité auprès des acteurs économiques et industriels du territoire	2022 - 2026
Piloter la concertation et les groupes de travail regroupant les acteurs du territoire afin de favoriser le travail en synergie autour d'axes d'amélioration communs	2022 - 2026

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée Référent technique :	Partenaires techniques : Agglo Gard rhodanien (schéma mobilité) … Partenaires financiers : ADEME Région Occitanie

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) 30 000 €
- Source de financement : subventions

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de groupes de travail organisés Nombre d'entreprises engagées dans la réflexion			
Indicateurs de résultats	Evolution du fret de marchandise sur le territoire (volume et passage) Part modale du trafic de marchandises (routier/ferroviaire/ fluvial)			
Incidences environnementales potentielles	Réduction de GES Amélioration de la qualité de l'air Limitation de nuisances sonores et olfactives			
Mesures ERC				
Gain Énergie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	180 ktCO2e (tout transport routier confondu)	1.2 ktCO2e	549 GWh	4 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°6	*Étudier la pertinence du développement*
Objectif stratégique	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif opérationnel	Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Selon le rapport d'information du Sénat sur le transport de marchandise, remis le 19 mai 2021, le transport de marchandises est une des causes majeures de la dégradation de l'environnement. En 2019, Les poids lourds sont responsables de 23% des gaz à effet de serre (GES) et les véhicules utilitaires légers de 19%, ceci s'explique par une forte dominance du transport intérieur de marchandises par le mode de transport routier (90%) loin devant le ferroviaire (9%) et le fluvial. S'ajoutent aux conséquences environnementales notables, d'autres nuisances qui impactent notre territoire : nuisances sonores, congestion de la circulation, dégradation de la voirie, accidentologie élevée, artificialisation des sols… Réduire l'impact du fret routier de marchandises passe par une réflexion sur une hausse de la capacité transportée mais aussi par un report modal (ferroviaire / fluvial). Le transport fluvial répond aux besoins logistiques des entreprises par ses nombreux avantages tant économiques qu'écologiques. Plus largement, il répond aux problématiques de congestion routière, notamment dans les agglomérations. La voie d'eau est adaptée au transport de marchandises de nature très variées : produits agricoles, matériaux de construction, produits chimiques, produits de grande consommation, colis exceptionnels…	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Réduction des gaz à effet de serre dus au transport de marchandises Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Identification des pratiques susceptibles d'évoluer vers une intermodalité	2022 - 2026
Pilotage de la concertation entre les acteurs du fret de marchandises sur le territoire	2022 - 2026
Animation et suivi des actions mises en place	2022 - 2026
Suivi du Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridionale porté par Voies Navigables de France	2021 - 2026
Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire à travers le diagnostic	2022 - 2026

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Clean Tech Vallée et Agglo Gard rhodanien (suivi schéma VNF) Référent technique : Pôle attractivité économique	Partenaires techniques : Voies navigables de France Compagnie Nationale du Rhône, Agglo Gard rhodanien Partenaires financiers : ADEME, Région Occitanie

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) :10 000€
- Source de financement

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de groupes de travail organisés Nombre d'entreprises mobilisées			
Indicateurs de résultats	Part modale du trafic de marchandises (routier/ferroviaire/ fluvial)			
Incidences environnementales potentielles	+ Limitation de nuisances sonores et olfactives -Site Natura 2000 du Rhône aval identifié comme vulnérable au développement des voies de navigation			
Mesures ERC	Associer dans la réflexion la structure animatrice du site Natura 2000 Rhône aval dans le cas où ce cours d'eau est envisagé			
Gain Énergie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	180 ktCO2e	1,2 ktCO2e	549 GWh	4 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Hypothèse prise : Part de 5% des gains estimés sur les leviers réduction des déplacement/ amélioration des performances et comportements

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°7	*Sensibiliser les particuliers à réduire le*
Objectif stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants
Objectif opérationnel	Massifier la rénovation énergétique des logements

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	A l'échelle locale, la consommation d'énergie finale par habitant sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien est de 32MWh alors qu'il est de 21 MWh/habitant au niveau de la Région Occitanie. La diminution des consommations énergétiques représente un enjeu territorial majeur. 21% de ces consommations énergétiques proviennent du secteur résidentiel. La hausse des prix de l'énergie, et notamment de l'électricité qui est la 1ére source de dépenses énergétique dans le résidentiel sur le territoire de l'Agglomération, pèse de plus en plus fortement sur le pouvoir d'achat des ménages.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Impact sur le pouvoir d'achat des ménages/ réduire la facture énergétique Réduire la précarité énergétique des ménages		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Réaliser une thermographie aérienne	Hiver 2021-2022
Mettre à disposition des livrets d'informations sur les gestes de sobriété énergétique et la rénovation thermique	2022 - 2026
Mettre en place des "Défis de Famille à Energie Positive » pour permettre de sensibiliser par l'exemple	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service transition écologique et risques majeurs	Partenaires : CAUE30

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de livret d'information distribué Nombre de familles participant au Défi			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations et émissions dans le résidentiel			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC	Adoption de modes de communication responsable			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	75 ktCO2e	915tCO2e	490 GWh	6.5 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°8	*Structurer la mise en place d'un g*
Objectif stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants
Objectif opérationnel	Massifier la rénovation énergétique des logements

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	La Région Occitanie, avec le support de l'Agence Régional Energie Climat (AREC) a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE), dont l'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte. Le déploiement du SPIRE vise à rendre accessible la rénovation énergétique, par la mise en place d'un réseau de guichets uniques pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien et de la CC Pont du Gard, le guichet unique « Renov'Occitanie » est porté par le CAUE du Gard et l'Adil. Le volet animation territoriale du guichet unique sera portée par la Clean Tech Vallée. Les missions du guichet unique sont de : - Conseiller gratuitement les particuliers : conseils techniques, financiers, juridiques et sociaux visant à inciter les ménages à réaliser des projets de rénovation ambitieux - Déployer la réalisation d'audits énergétiques auprès des particuliers - Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation - Animer les réseaux des entreprises RGE et faciliter la mise en relation avec les particuliers - Intégrer la réflexion sur l'intégration de production renouvelables dans les projets des particuliers En 2017, le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien comptait 39 507 logements et représentait le 3ème secteur consommateur d'énergie. 12% des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur résidentiel.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Qualité et niveau de vie des habitants Rénovation de 500 logements par an, soit 1.3% du parc immobilier		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Signature de la convention 2021 - 2023 avec le CAUE30-ADIL	Octobre-novembre 2021
Déploiement de 2 ETP sur les territoires Agglo Gard rhodanien et Pont du Gard	Octobre- novembre 2021
Communication sur ce nouveau service : livrets d'informations sur les gestes de sobriété énergétique et la rénovation thermique (livrets ADEME existants)	2021 - 2023

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Maître d'ouvrage : CAUE du Gard Clean Tech Vallée (animation territoriale) Référent technique :	Agglo Gard rhodanien, CC Pont du Gard, communes, Région Occitanie, AREC

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : 27 000€ pour la cotisation Agglo
- Source de financement : 63 000€ Région Occitanie

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'usagers du guichet unique Nombre d'audits énergétique réalisés Nombre de projets de rénovation accompagnés Nombre d'entreprises RGE au sein du réseau			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations et émissions du secteur résidentiel			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	75 ktCO2e	17ktCO2e	490 GWh	72 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°9	*Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels*
Objectif stratégique	Vivre et travailler dans des bâtiments performants
Objectif opérationnel	Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Pour atteindre l'objectif « Région à Energie Positive », les consommations du secteur du bâtiment devront diminuer de 30 % d'ici 2050. La mission principale de la CCI du Gard en faveur de la transition énergétique est **l'accompagnement de l'ensemble des entreprises du Gard sur les sujets d'environnement.** A ce titre, elle accompagne les entreprises dans la réalisation de diagnostics énergétiques. Elle assure également la formation des référents Energie des entreprises et à mise en place une communauté Energie qui rassemble les conseillers Energie des entreprises du territoire. Elle aide au montage des dossiers d'investissement pour des appels à projets environnementaux / de transition énergétique et écologique, des dossiers CSPE (Contribution au Service Public de l'Energie). D'autre part, dans le cadre du **Contrat de Transition Energétique**, la CCI du Gard porte 2 actions à destination des entreprises : 1. Une **action d'information / d'animation territoriale** en partenariat avec l'ADEME : organisation de visites découvertes, webinaires intitulées « performances économiques et environnement » (thématiques : LED, CEE, tiers investissement, eau), etc. 2. La **mise en place d'une plateforme business Clean Tech** à l'échelle du Gard : mettre en relation les donneurs d'ordre avec des entreprises (fin février 2020).	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Animation de la dynamique territoriale locale à destination des entreprises Rénovation du parc tertiaire à un rythme de 1,6% du parc par an		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Accompagner le montage des dossiers de demandes d'aides	
Accompagner les entreprises dans la réalisation de diagnostics énergétiques	
Promotion des actions de la CCI par l'Agglomération	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : CCI / Agglo Gard rhodanien Référent technique :	Partenaires techniques : Partenaires financiers : ADEME, Région Occitanie, Etat

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'entreprises accompagnées par le CCI dans le territoire de l'Agglo du Gard rhodanien Nombre de dossiers d'aides au financement			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations et émissions du secteur tertiaire			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	14 ktCO2e	2 ktCO2e	168 GWh	13 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°10	*Poursuivre le Contrat de Transition Ecologique et identifier de nouvelles actions à engager*
Objectif stratégique	Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie
Objectif opérationnel	Poursuivre le programme " Contrat de transition écologique"

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le Contrat de Transition Écologique (CTE) est un dispositif gouvernemental destiné à traduire au niveau local les grands engagements climatiques pris par la France au niveau national et international. Ce dispositif permet d'impliquer l'ensemble des acteurs d'un territoire (élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, citoyens…) autour d'ambitieux projets favorisant la transition vers une économie plus durable. Les parties prenantes bénéficient d'un soutien financier, politique et technique de la part de l'État et des établissements publics (tels que l'ADEME) pour la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement. En signant le Contrat de Transition Ecologique, la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ont confié la mission d'opérateur de ce contrat à la Clean Tech Vallée. Son collectif d'acteurs privés/publics a pour objectif de réaliser les 25 projets définis par les services de l'Etat et du territoire A son terme, le CTE évoluera sous le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) *« outil, adapté aux spécificités des territoires et s'appuyant sur les élus locaux, […], il accompagnera les collectivités territoriales dans leurs transitions démographique, écologique, économique et numérique ».*	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Poursuivre la dynamique impulsée sur le territoire Accompagner la transition écologique du territoire Concilier le développement économique et la transition écologique pour aller vers la neutralité carbone		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Poursuivre l'animation du CTE jusqu'à son terme	Décembre 2021
Pérenniser certaines actions du CTE (énergie, Clean tech booster, notoriété...)	à partir de 2022
Assurer la transition vers le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) : rédaction de nouvelles fiches actions (eau, agriculture, agrivoltaïsme, programme Impulsion…)	2022 - 2028

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée Référent technique :	Collectivités, Ademe, Banque des territoires, Région Occitanie, services de l'Etat...

COÛTS PRÉVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) : 50 000€*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Cf . Suivi des actions CTE			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Énergie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Dépend des actions menées		Dépend des actions menées

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°11	*Participer activement à un Projet Alimen*
Objectif stratégique	Consommer et produire localement
Objectif opérationnel	Structurer une politique alimentaire sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien est déjà engagée au sein du PAT du Département du Gard. L'objectif est de poursuivre la convention déjà signée avec le Département afin de mener des actions permettant de valoriser le bien manger et une alimentation saine à partir de la production locale.	○ ● ○ ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Ex : développement circuits courts, amélioration de la connaissance des productions locales, des débouchés locales, communication sur les circuits courts (réalisation de vidéos, pubs, ...), organisation d'une manifestation annuellement (ou marché de producteurs locaux) …		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Recenser les productions locales par agglo (Enquête en cours auprès des agriculteurs/producteur (produits, débouchés…)	2022
Développer points de ventes collectifs, les AMAAP : les locaux commerciaux devront être pris en charge par le secteur privé si entente et volonté des producteurs de créer des points de ventes communs. Un premier travail de concertation (2022)	Concertation – 2022 Réalisation - 2023
Déterminer les volumes de productions	2023
Définir les besoins de la restauration collective	Concertation - 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Santé	Département du Gard, Chambre d'Agriculture du Gard, CIVAM, réseau de producteurs (Bienvenue à la Ferme, Militant du Goût, syndicats et regroupements ou appellations viticoles, …)

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) : 50 000€ en fonctionnement pour les actions + coût d'1 agent RH plein temps
- Source de financement (budget impacté, subventions, …) : Budget agglo, privé, subvention Département

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi	Nombre de points de vente collectifs, AMAAP sur le territoire			
Indicateurs de résultats	Part de production locale dans la restauration collective			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°12	*Poursuivre les actions engagées par le service Développement économique/ office des entreprises*
Objectif stratégique	Avoir la connaissance des acteurs économiques du territoire
Objectif opérationnel	Pour mieux en faire la promotion et valoriser leurs offres de services ou produits

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien est engagée activement dans le développement économique du territoire et dans le soutien de ses entreprises. Ce travail va se poursuivre notamment par le travail réalisé au sein de l'observatoire économique avec la mise à jour régulière des entreprises immatriculées dans le Gard rhodanien (créations, fermetures, déplacements, …) : Recenser les entreprises, les localiser et connaître leurs activités. Animer le réseau de toutes les collectives d'entreprises : Grisbi, Cyclium, Les Solistes, les associations de commerçants, les zones d'activités, …. Et le réseau des partenaires : mairies, chambres consulaires, …	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Achat de fichiers à jour, suivi (via un logiciel payant) des entreprises par secteurs d'activité (commerce, artisanat, industrie, agriculture), Être intégré et participer aux réunions de projets Apporter un soutien technique et d'ingénierie aux porteurs de projet. Actualisation du site Internet et publication sur les réseaux sociaux		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Poursuivre les actions Cœur de ville pour redynamiser les centres Villes et des commerces /services de proximité (communes)	2021 - 2026
Poursuivre les actions auprès des commerçants locaux (Asso GRISBI)	2021 - 2026
Poursuivre le soutien aux projets via l'Office des entreprises	2021 - 2026
Communication site Internet et réseaux sociaux	2021 - 2026
Suivi de la base de données	2021 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service relations aux entreprises	Collectives, chambres consulaires, autres partenaires, communes

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : 10 000€ annuel sur fonctionnement
- Source de financement (budget impacté, subventions, …) : budget Agglo

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi	Suivi de la base Eudonet (logiciel) – suivi des chiffres clés du territoire			
Indicateurs de résultats	Publication du Rapport éco annuel – animation inter-entreprises (soirée investissement ou rentrée éco)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°13	*Accompagner l'implantation de fili*
Objectif stratégique	Consommer et produire localement
Objectif opérationnel	Promouvoir l'économie de proximité

DESCRIPTION DE l'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le développement de filières de matériaux biosourcés locaux participe à la logique d'économie circulaire pour le secteur de la rénovation énergétique du bâti. De plus, grâce à son impact sur le stockage de CO_2, l'utilisation de matériaux biosourcés contribue à la séquestration du carbone et donc aux objectifs de neutralité carbone. Cette réflexion autour des filières passe à la fois par l'identification des matériaux biosourcés issus du territoire (et proche territoire) que par la formation des acteurs de la construction.	● ● ○ ● ● ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Structurer les filières de matériaux biosourcés et recyclés via la valorisation des acteurs, leurs mises en réseau Aider au développement économique de ces filières locales en les rendant visibles (et crédibles)		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Etude des filières locales biosourcées existantes (bois, paille, chanvre,) à destination de la construction	2023 - 2025
Valoriser les actions portées pour sensibiliser à l'usage des matériaux biosourcés (particuliers) et les méthodes d'utilisation/mise en œuvre (artisans de la construction/rénovation)	2023 - 2026
Porter à connaissance du label national « bâtiments biosourcés »	2023 - 2026
Porter à connaissance des collectivités de ce type de pratiques et les accompagner dans leur démarche (liste des entreprises, retours d'expérience, calcul du gain économique et énergétique ...)	2023 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglomération Gard rhodanien Référent technique : Pôle attractivité économique	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Association PISTE / bâtir vivant

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de chantiers écoles organisés sur le territoire Nombre de réunions d'informations
Indicateurs de résultats	Evolution du chiffre d'affaires de la filière biosourcée
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°14	*Déployer les outils d'informations nécess*
Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif opérationnel	Appuyer le développement du solaire thermique et/ou photovoltaïque en accord avec les spécificités du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, par sa position géographique, dispose d'un potentiel illimité de production d'énergies solaire. Ce type d'implantation est cependant soumis à de très fortes contraintes paysagères, architecturales et environnementales. La filière solaire souffre d'une certaine méconnaissance notamment de la part des particuliers qui limite aujourd'hui son développement. Dans le cadre de la mise en place du guichet unique, l'objectif est de fournir le niveau d'information nécessaire à la possibilité d'implanter ou non du photovoltaïque chez les particuliers. La 2ème cible sont les bâtiments publics. Les collectivités ont un rôle d'exemplarité qui est un levier pour sensibiliser le grand public.	○ ● ● ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Assurer le déploiement de la production solaire tout en intégrant les contraintes du territoire Valoriser l'autoconsommation		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
S'appuyer sur les informations du cadastre solaire d'EDF pour cibler le bâti communautaire	
Mener une étude de faisabilité pour l'implantation de PV/ ECS solaire sur ces bâtiments	
Mener une campagne d'information sur l'implantation du photovoltaïque (plutôt en autoconsommation via le guichet unique)	
Valoriser les projets portés par l'Agglomération en matière de projets solaire	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien / Clean tech Vallée Référent technique : Pôle attractivité économique/ Pôle environnement	CAUE du Gard, ADEME, Région Occitanie/AREC, DREAL Occitanie, DDTM du Gard, EPCI, Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, ENEDIS, CDC, RTE, DERBI

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de projets en cours de développement
Indicateurs de résultats	Évolution de la production solaire sur le territoire Part d'autoconsommation
Incidences environnementales potentielles	**Risques de dégradation des milieux naturels lors d'implantation des panneaux**
Mesures ERC	Éviter l'implantation de ferme solaire au sol en milieu naturel, en particulier au sein des sites à forts enjeux écologiques (sites Natura 2000 par exemple)

	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)	
Gain Energie- Climat	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		- 2,5 tCO2e	PV : 15,9 GWh	PV : 30 GWh Solaire thermique : 8 GWh

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°15	*Effectuer un bilan détaillé par filière*
Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	La programmation énergétique est le passage entre l'élaboration d'une vision prospective du territoire et sa mise en œuvre. Au regard des résultats de l'état des lieux et des potentiels de développement, mais aussi des fortes contraintes révélées sur le territoire (paysagère, architecturale et environnementale), l'Agglomération du Gard rhodanien doit établir les objectifs et secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur. La plupart des données sont issues de connaissances départementales voire régionales. Un schéma directeur développement Energies Renouvelables permet de préciser la faisabilité des projets à mener pour atteindre les objectifs et de mettre autour de la table l'ensemble des parties prenantes des filières. Pour parvenir à augmenter la part de production renouvelable dans son bilan énergétique, l'Agglomération souhaite identifier les filières prioritaires pour le territoire.	○ ● ● ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Planifier (et maitriser) le développement des sites de productions sur le territoire Augmenter la production renouvelable du territoire de 64 GWh à l'horizon 2030		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Approfondir la connaissance des potentiels à l'échelle du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien sur les filières (méthanisation, solaire, bois, hydrogène…)	2023 - 2026
Etudier la faisabilité de développement des réseaux de chaleur sur le territoire	2023 - 2026
Rédiger le Schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	2023 - 2026
Réaliser le programme d'actions retenu	2023 - 2026
Approfondir les potentiels par filière (méthanisation, solaire, géothermie, bois…)	2023 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Pôle attractivité économique / Pôle Environnement	

COÛTS PREVISIONNELS

Coût Prévisionnel (HT) :

- **Réalisation d'une étude de potentiel : entre 10 et 20k€**

Source de financement (budget impacté, subventions, …)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de projets ENR réalisés
Indicateurs de résultats	Taux de couverture des besoins énergétiques par de la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		- 10 tCO2e	Total :79 GWh	+ 64 GWh

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°16	*Mener une réflexion sur le développement d'*
Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Une étude menée en 2018 par GRDF semble montrer un potentiel intéressant de production de biogaz estimé à près de 42GWh (Cf. SCoT Gard Rhodanien). Au-delà de la valorisation de déchets agricoles, les déchets verts des collectivités ainsi que les biodéchets (ménagers, restauration...) pourraient aussi constituer une ressource intéressante. L'action a pour but de mettre en place un accompagnement des porteurs de projet de manière à leur permettre de mener à bien le montage de leur unité de méthanisation. Cet accompagnement peut passer par un appui politique du projet, un rôle de facilitateur dans les relations avec les financeurs, les acteurs du territoire...	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Développer une filière de valorisation des déchets organiques/fermentescibles		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Etablir une étude sur les gisements disponibles pour identifier le potentiel de déploiement de la filière méthanisation	2023 - 2026
Identifier des porteurs de projets potentiels pour l'implantation d'une unité de méthanisation (Appel à manifestation d'intérêt, réunions publiques…)	2023 - 2026
Appuyer l'installation d'unités de méthanisation et des stations de biocarburant pour l'utilisation	2023 - 2026
Engagement d'une réflexion autour de la filière méthanisation par l'AURAV, l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, dans la perspective du futur pôle territorial du bassin de vie d'Avignon. Première réunion technique sur cette thématique	Septembre 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Pôle Environnement/ Pôle attractivité économique	AURAV, GRDF

COÛTS PREVISIONNELS

- *Etude gisement : entre 20 et 35 k€*
- Financement potentiel ADEME

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions sur la thématique méthanisation
Indicateurs de résultats	Production issue de la méthanisation, en GWh théorique (estimation par projet lancé)
Incidences environnementales potentielles	Risques liés à l'épandage de méthanisation et l'épandage des digestats
Mesures ERC	• Veiller à l'adoption des bonnes pratiques pour la méthanisation et l'épandage des digestats (zones sensibles (karst notamment), couverture des aires de stockage, pratiques culturales, etc.) • Favoriser l'épandage par enfouissement pour réduire le dégagement de NH3 et les ruissellements d'eau chargée en matière organique

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
	-	-	Biogaz : 0 GWh	Pas de production avant 2030

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°17	*Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire*
Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :
Descriptif/ contexte	Dans le cadre du plan de Relance, la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné a été lancée le 8 septembre 2020. Ce sont près de 7 milliards d'euros mobilisés d'ici 2030. L'association Clean Tech Vallée (CTV) a commencé à se positionner sur le sujet en mettant autour de la table des industriels intéressés par le sujet. Une étude devrait être menée pour quantifier les usages potentiels et les débouchés et identifier la pertinence de ce développement sur le territoire.	○ Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ○ Séquestration ○ Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Identification du potentiel du territoire Réduction des gaz à effet de serre	

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Analyse menée via la CTV avec la collaboration de CEA / EDF pour quantifier les usages sur le territoire et identifier la pertinence de ce développement	2022 - 2024
Signature d'une convention de mise à disposition des résultats de l'étude d'usages potentiels H2 Cleantech Vallée entre l'Agglo du Gard rhodanien et EDF	Mai 2022
Présentation de l'étude d'usages potentiels H2 par EDF sur le territoire de l'Agglo	Septembre 2022
Se renseigner, s'informer (élus, techniciens) : Visite de sites d'UVE en activité	Septembre 2022
Echanges avec les groupements d'entreprises industrielles du territoire du Gard rhodanien	2022 - 2024
Envisager la création de projets de production sur le territoire (Agglo Gard rhodanien/CCPG ou élargi si nécessaire) en fonction des résultats des usages	2022 - 2026

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien CleanTech Vallée Référent technique :	CEA, EDF, industriels du territoire Agence Ad 'Occ

COÛTS PRÉVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) 10 000€*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Production potentielle estimée sur le territoire
Indicateurs de résultats	
Incidences environnementales potentielles	Risques pour la consommation d'énergie et les émissions de GES
Mesures ERC	Exclure l'implantation de projets visant la production d'hydrogène à partir de combustibles fossiles

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

Gain Énergie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°18	*Favoriser l'usage du bois énergie s*
Objectif stratégique	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif opérationnel	Développer de nouvelles filières de productions sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	43% du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien est couvert de forêt. Bien que cette surface soit très morcelée en petites propriétés privées, le potentiel de ressource en bois énergie mobilisable semble intéressant. D'autre part, le territoire est confronté à la fermeture des milieux liée à une gestion et une exploitation limitée voire inexistante, avec comme effet indirect, un risque accru de feux de forêts. Ce phénomène a des conséquences sur la pérennité de certaines essences (châtaigniers, chênes) et plus globalement sur l'équilibre de tout un écosystème (appauvrissement de la diversité de la flore et de la faune, augmentation du risque d'incendie). Pour rendre possible la structuration d'une filière bois énergie sur le territoire, la première étape est de créer un besoin / une demande qui permettrait aux entrepreneurs de s'implanter.	○ ● ● ● ● ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Implantation d'une vingtaine de chaufferies bois sur le territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Étudier les solutions d'implantation bois énergie chez les particuliers via le guichet unique (en solutions de rechange du fioul par exemple)	2022 - 2026
Étudier la faisabilité d'implantation des chaufferies bois collectives dans les bâtiments publics	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Guichet unique rénovation énergétique Référent technique :	Agglo Gard rhodanien, communes

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de chaudières bois énergie implantées dans les bâtiments communaux/intercommunaux Volume de bois produit sur le territoire			
Indicateurs de résultats	Part de production bois énergie dans les communes Retombées économiques de la filière bois sur le territoire			
Incidences environnementales potentielles	**Risques pour la gestion des forêts et les transports de bois**			
Mesures ERC	• Étudier l'approvisionnement en bois en amont des projets d'implantation de chaufferies bois collectives, de façon à ce que ce développement se fasse en cohérence avec la disponibilité de la ressource locale • Favoriser l'approvisionnement en bois local, provenant de forêts sous gestion durable certifiée (FSC ou PEFC) ou, au minimum, sous document de gestion durable pour les forêts privées			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

	- 5 tCO2e	Bois Energie : 64 GWh	+21 GWh

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°19	*Élaborer et mener le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)*
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Labellisée Territoire zéro déchet zéro gaspillage, l'Agglomération du Gard rhodanien a souhaité lancer son programme local de prévention des déchets d'une durée de 6 ans. Il s'applique aux déchets ménagers assimilés et concerne les Ordures Ménagères Résiduelles, les collectes sélectives, les encombrants, les déchets verts, les déchèteries mais également les Déchets d'Activités Economiques, les déchets du BTP.	○	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Réduction de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2019 et 2027		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Réalisation un diagnostic du secteur des déchets et identification des enjeux du territoire	Novembre 2020 – mars 2021
Création de la CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi)	Avril 2021
Organisation d'ateliers collaboratifs avec les acteurs du territoire	Mai 2021
Réalisation et validation des fiches actions (objectif, calendrier, budget prévisionnel)	Juillet – octobre 2021
Validation du PLPDMA pour une durée de 6 ans avec évaluation annuelle	Décembre 2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	ADEME, Région Occitanie, Associations locales, chambres consulaires, établissements scolaires, bailleurs sociaux

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT)
  - Bureau d'étude : 19 212,50 € HT (fonctionnement)
  - Actions sur 6 ans : en cours d'établissement avec les fiches actions
- Source de financement (budget impacté, subventions, …) : ADEME, Région Occitanie, autofinancement

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	En cours d'établissement avec les fiches actions (suivi des tonnages, ratios, taux d'évitement…)			
Indicateurs de résultats	Ratio DMA (objectif : 644 kg / hab.an en 2027)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	550 tCO2e	93 tCO2e	-	-

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°20	*Mettre en place la tarification*
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Face à un constat d'augmentation des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (275 kg/hab en 2019), à l'augmentation des coûts de gestion des déchets (incluant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes), aux nouveaux enjeux environnementaux et règlementaires, l'Agglomération du Gard rhodanien a choisi de passer à la tarification incitative. Il semble nécessaire effectivement d'individualiser la production de déchets pour responsabiliser chaque redevable et de pouvoir, parallèlement, leur proposer des solutions alternatives en prévention et recyclage.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Mise en place de la Redevance incitative en 2023, avec une diminution du tonnage des OMR estimée à 30 % dès 2023		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Phase opérationnelle de la Redevance Incitative avec enquête / distribution de bac dans chaque foyer	2021
Année test et Redevance à blanc	2022
Démarrage officiel de la Redevance incitative	1er janvier 2023

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	ADEME, Région Occitanie, prestataires de collecte, bailleurs

COÛTS PREVISIONNELS

- Phase opérationnelle 2021 : 938 k€ HT en investissement et 889 k€ HT en fonctionnement
- ADEME 748 k€ en fonctionnement et Région Occitanie : 250 k€ en investissement

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi de la performance (tonnages, ratios, taux de refus, taux de valorisation) Suivi financier Suivi en termes de prévention – incivilité et communication, suivi en termes de relation usagers.
Indicateurs de résultats	Evolution du tonnage OMR (Objectif : réduction de 30 % dès mise en place de la TI)
Incidences environnementales potentielles	**Risques pour l'eau, les milieux naturels et les paysages**
Mesures ERC	• Prévoir une pédagogie importante de façon à limiter les erreurs de tri et les incivilités • Prévoir une stratégie de lutte contre les incivilités (dépôts sauvages, brûlage de déchets, dépôts chez d'autres usagers, etc.)

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel (-) / production EnR (+)	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	550 tCO2e	93 tCO2e		

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°21	*Organiser la gestion des bio*
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes…). Les biodéchets représentent ainsi 40% des ordures ménagères résiduelles (envoyées en décharge ou en incinérateur), et seulement 7% de la population française a accès à une collecte séparée des biodéchets. La réglementation prévoit que tous les usagers du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets avant 2024. L'Agglo du Gard rhodanien souhaite mobiliser les acteurs dès aujourd'hui sur la réflexion territoriale de la gestion des biodéchets. Sa cible prioritaire est la restauration scolaire collective (écoles, collèges et lycées). Elle entend poursuivre les actions pédagogiques et de sensibilisation mise en place et généraliser l'utilisation du compostage dans les restaurants scolaires.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Baisse des biodéchets dans les poubelles OMR Augmentation du compostage (individuel et collectif) Lutte contre le gaspillage alimentaire : réduction de grammages des assiettes, dons de repas (mise en relation entre établissements scolaires et associations) Tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Lancement d'un schéma portant sur la gestion des biodéchets (gros producteurs)	2021 – 2022
Animations scolaires	Réalisées chaque année
Implantations d'aires de compostage collectif et/ou collecte des biodéchets	2021 - 2027

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	Ademe, Région Occitanie, Département du Gard Etablissements proposant de la restauration collective, associations

COÛTS PREVISIONNELS

- Etude biodéchets estimée à 35 k€ ;
- Subventions : Ademe 35 % et Région Occitanie 35%

SUIVI – EVALUATION

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

Indicateurs de suivi	Nombre d'aires de compostage nombre de dons alimentaire réalisés			
Indicateurs de résultats	Evolution du tonnage de déchets générés par les cantines scolaires (pesées à mettre en place)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
	550 tCO2e	93 tCO2e		

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°22	*Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets*
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif opérationnel	Réduire la production de déchets du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Afin de poursuivre les actions labelisées Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, des actions d'accompagnement des acteurs dans la mise en place de solutions zéro déchets seront mises en œuvre : • Pour les commerçants/ restaurateurs : faciliter leur gestion des déchets (faciliter les échanges avec les institutions, l'accès des points de collecte notamment) • Développer la communication et les outils pour les éco-évènements avec la promotion des gobelets, vaisselles réutilisables (lors de la location des salles des fêtes en partenariat avec les communes). • Faciliter l'accès à des solutions zéro déchets pour les usagers (sacs réutilisables)	○ ● ○ ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Poursuivre la sensibilisation de tous les acteurs aux démarches zéro déchet Promouvoir l'action des commerces permettant d'acheter sans déchet et/ou en limitant leur déchet, Faciliter l'émergence d'un réseau de commerces engagés dans une démarche éco-responsable. Promouvoir le PLPDMA		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Rédaction et validation de la fiche action sur le réemploi et la réutilisation	Juillet à octobre 2021
Validation du PLPDMA	Décembre 2021
Mise en place des éco évènements	2022 et après
Promotion de l'action des commerces – label zéro déchet	A définir
Réalisation et distribution des sacs en tissus réutilisables	2022 ou 2023

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	Artisans - commerçants, Chambres consulaires, Région Occitanie, Associations

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'éco évènements sur le territoire Nombre de commerces labellisés « Zéro Déchet » Nombre de sacs réutilisables distribués			
Indicateurs de résultats	Quantité de déchets générés / participant lors d'évènement			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

		Non quantifiable	

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Non quantifiable

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°23	*Créer une structure pour le réemploi des*
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif opérationnel	Améliorer la réutilisation et le réemploi

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Dans le cadre du PLPDMA, l'Agglomération du Gard rhodanien souhaite réaliser un guide sur le réemploi et la réutilisation. Pour permettre aux administrés de passer à l'acte, elle réfléchit à la création d'une matériauthèque (ou zone de réemploi, voire d'une ressourcerie). L'objectif est de proposer une/ des structures (peut être en lien avec les déchèteries) pour faciliter la mise en action. La faisabilité juridique et économique de telles structures doit cependant être étudiée en amont pour assurer leur pérennité. (et intégration des clauses dans les marchés publics (réemploi, achat durable, économie de la fonctionnalité)).	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Favoriser le réemploi et la réutilisation plutôt que l'achat de produits neufs		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Rédaction et validation de la fiche action sur le réemploi et la réutilisation	Juillet à octobre 2021
Validation du PLPDMA	Décembre 2021
Réalisation du guide sur le réemploi et la réparation	2022
Création d'une matériauthèque	2024 - 2025 (à confirmer)

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Gestion et Prévention des déchets	ADEME, Région Occitanie, communes, Chambres consulaires, Associations locales

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de guides distribués,
Indicateurs de résultats	Taux de réemploi Nombre d'usagers de la matériauthèque
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°24	*Déployer les actions EcoDéfi auprès des co*
Objectif stratégique	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif opérationnel	Améliorer la réutilisation et le réemploi

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Depuis 2019, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, la Communauté de Communes du Pont du Gard et de l'Agglomération du Gard rhodanien ont déployé le label Eco-défis afin de valoriser les entreprises du territoire et de réduire les impacts environnementaux. Cette action a pour principe d'aider les artisans à s'engager dans des démarches concrètes et facilement applicables en faveur de l'environnement. La marque Eco-Défis® valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable. Pour être labellisée, l'entreprise devra réaliser 3 défis la première année et un défi de plus l'année suivante : pour cela il existe 28 « fiches défis » réparties sur les thématiques suivantes : prévention et gestion des déchets – maîtrise de l'énergie – eau – produits et services développement durable- transport mobilité - social – biodiversité – développement local / emploi).	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Limiter les pollutions liées à l'activités des commerces et artisans S'inscrire et adhérer à une démarche locale Faire adopter des pratiques Eco-responsables aux artisans et commerces Valoriser les engagements et actions portés par les commerces et artisans du territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Informer et sensibiliser les artisans sur les actions développement durable susceptibles d'être mises en place dans leur entreprise	2022
Accompagnement des artisans à la réalisation des actions sélectionnées et remise d'un label et d'outils de communication aux artisans afin de valoriser leurs actions auprès du grand public	2022 - 2023
Valorisation des labellisés auprès des entreprises du territoire	à partir de 2022

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Chambre des métiers et de l'artisanat/ Clean Tech Vallée Référent technique :	Agglo Gard rhodanien, CC Pont du Gard

COÛTS PRÉVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel : 20 000€*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'artisans engagés dans une démarche Eco Défi
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre d'entreprises labelisées
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
Gain Énergie-Climat	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Non quantifiable (*dépend des thématiques investies)*		Non quantifiable (*dépend des thématiques investies)*

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°25	*Mener des actions pédagogiques autour de l'économie circulaire auprès des moyennes et petites entreprises*
Objectif stratégique	Développer l'économie circulaire
Objectif opérationnel	Animer le déploiement de l'économie circulaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières… En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Limiter le gaspillage et réduire l'impact environnemental Intégrer le concept d'économie circulaire dès la conception des produits/services		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Sensibiliser les petites et moyennes entreprises à cette notion et mener une réflexion sur les leviers dont elles disposent	2022 - 2028
Faciliter des synergies entre acteurs de l'écosystème (industriels, PME, startups, artisans…)	2022 - 2028
Mettre en place une boîte à outils pour faciliter l'intégration de l'économie circulaire (cf.Eco-défis FA n°24)	à partir de 2022
Valoriser les actions menées auprès des entreprises du territoires, des collectivités, du grand public	2022 - 2028

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : CleanTech Vallée / Agglo Gard Rhodanien Référent technique :	Collectifs d'entreprises, CMA, entreprises déjà engagées dans ce type de démarche

COÛTS PRÉVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) 30 000€*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions /actions de sensibilisation Nombre d'articles/ publications valorisant les actions d'économie circulaire du territoire
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises sensibilisées
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Énergie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		NQ		NQ

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°26	*Assurer la montée en compétences des acteurs sur l'économie circulaire (EIT)*
Objectif stratégique	Développer l'économie circulaire
Objectif opérationnel	Animer le déploiement de l'économie circulaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :
Descriptif/ contexte	En partenariat avec la Communauté de communes du Pont du Gard, l'Agglo du Gard rhodanien a réalisé de juillet 2019 à mars 2021, une première approche de l'EIT en réalisant une démarche d'accompagnement auprès des entreprises du territoire. Les différentes étapes de la mission étaient : • Identifier des entreprises du territoire volontaires à s'engager dans une démarche EIT • Animer des groupes de travail • Identifier des projets d'échange de ressources (matières/déchets, énergie, équipements, compétences) • Favoriser la mise en réseau des entreprises volontaires • Identifier les synergies possibles • Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des synergies Sur les deux collectivités, 12 synergies ont été identifiées dont 3 sont en cours de déploiement.	● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Poursuivre, relancer la démarche d'EIT auprès des entreprises du territoire Identifier des synergies entre acteurs visant à réutiliser/recycler/régénérer et mutualiser les ressources Instaurer une culture, un réflexe EIT dans les entreprises Réduire l'impact écologique des activités du territoire	

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Améliorer la connaissance des préceptes de l'EIT auprès des acteurs	2019-2026
Engager les entreprises du territoire dans la démarché EIT	2022- 2026
Accompagner les entreprises dans leur démarche EIT	2022- 2026
Déployer opérationnellement ces synergies	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien/ Clean Tech Vallée Référent technique : Pôle attractivité économique	Entreprises, associations d'entreprises, CCI, CMA Ademe, Office des Entreprises

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'actions engagées Nombre d'entreprises sollicitées
Indicateurs de résultats	Nombre d'actions abouties

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°27	*Mettre en place un programme de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels à destination des particuliers*
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Une gestion durable des espaces naturels requière l'implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire. La sensibilisation à la biodiversité, aux espaces naturels est nécessaire et se doit d'être ciblée en fonction des différents publics/acteurs du territoire. L'objectif sera ainsi d'informer et sensibiliser différents publics cibles : scolaires/jeunes, grand public, propriétaires fonciers forestiers, élus, usagers de la forêt : randonneurs-touristes-chasseurs.	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Elaboration d'un programme de sensibilisation Promouvoir les initiatives locales en lien avec la biodiversité		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Rédaction d'une plaquette de présentation du site Natura 2000 Forêt de Valbonne et d'une plaquette thématique sur le houx	2021
Réflexion et élaboration d'un programme global de sensibilisation	2022 - 2026
Réseau entre acteurs (élus, associations…) : partage d'expériences, bonnes pratiques	2022 - 2026
Promouvoir les évènements mettant à l'honneur la biodiversité	2021 - 2026
Promotion de l'outil « indice de biodiversité » du CRPF	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service Transition écologique et risques majeurs/ Service politiques territoriales et contractuelles (Natura 2000)	CPIE du Gard, associations (Agissons pour le climat, Terre d'avenir…), CRPF/ ONF Office Français de la Biodiversité Communes

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'événements autour de la biodiversité			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC	Adoption de modes de communication responsable			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°28	*Réaliser un atlas de la biodiver*
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien est couvert à 52% par des milieux naturels qui sont composés d'une mosaïque d'habitats naturels très importants, marquée notamment par les vallées de la Cèze et de l'Ardèche. Cette richesse naturelle doit être préservée et donc en premier lieu doit être connue du plus grand nombre. L'Atlas de la biodiversité (inter)communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une collectivité (élus, citoyens, associations, entreprises…) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Les états environnementaux des PLU des communes, du SCOT et du PCAET du Gard rhodanien pourront être les premières sources et bases d'informations et de connaissances en termes de biodiversité.	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Avoir une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien Identifier les enjeux de la biodiversité Prendre en compte systématiquement la biodiversité et ses enjeux dans les projets d'aménagement et de gestion (documents d'urbanisme, gestion des espaces, actions de sensibilisation…)		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Réponse à un appel à projet de l'Office français de la biodiversité (OFB)	2022 - 2026
Elaboration de l'Atlas de biodiversité (inter)communal par un bureau d'étude	
Sensibilisation des acteurs locaux	
Intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques d'aménagement des collectivités (communes et Agglo Gard rhodanien)	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service transition écologique et risques majeurs	Office Français de la biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, communes, DDTM du Gard, associations environnementales…

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) à déterminer*
- *Source de financement : subvention Office Français de la biodiversité dans le cadre d'un appel à projet*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultats	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°29	*Accompagner la réalisation des actions de gestion de la forêt domaniale de Valbonne*
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	La forêt domaniale de Valbonne s'étend sur 1 382 hectares, au nord du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien. Elle est répartie sur le territoire de 11 communes et l'Office National des Forêts en est le gestionnaire pour le compte de l'État, propriétaire. Une partie de son territoire (1 206 ha) est classée dans le site Natura 2000 « Forêt de Valbonne » qui s'étend sur 5 062 ha et concerne à la fois des forêts publiques (domaniale, communales) et privées. L'Agglomération du Gard rhodanien est animatrice du Document d'Objectifs de ce site Natura 2000. Cette forêt recèle un intérêt patrimonial fort localement, tant du point de vue écologique (diversité, originalité des milieux), qu'économique (production de bois, tourisme) et social (accueil du public, paysages, activités récréatives). Elle est considérée comme le « poumon vert » du territoire. L'aménagement forestier, qui définit les grandes orientations de gestion de la forêt domaniale de Valbonne, est en cours de révision par l'ONF, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, dans le cadre d'un comité de massif. Il apparaît opportun dans ce contexte d'améliorer les connaissances sur la forêt domaniale et d'accompagner la réalisation des actions qui seront prévues dans le document qui garantiront la gestion durable de cet espace forestier.	○ ○ ○ ● ● ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Participer au processus de concertation entourant la rédaction du nouveau plan d'aménagement forestier Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du nouveau plan d'aménagement et des diverses actions arrêtées dans le cadre du comité de massif Soutenir les actions programmées en faveur de l'amélioration des connaissances et de la préservation de la biodiversité		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
1ère réunion du comité de massif	1er février 2021
Sortie sur le terrain en forêt de Valbonne	6 septembre 2021
Tout au long de l'élaboration et de l'application de l'aménagement forestier en cours de révision	
Rédaction du nouveau plan d'aménagement forestier	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique :	ONF Ensemble des parties prenantes au comité de massif de la forêt domaniale

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions auquel participe l'Agglomération Nombre de visites de terrain			
Indicateurs de résultats	Intégration des indicateurs du nouveau plan			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°29bis	*Réviser le DOCOB Natura 2000 Forêt de Valbonne*
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le site Natura 2000 Forêt de Valbonne d'une surface de 5062 hectares s'étend sur 11 communes du territoire de l'agglomération du Gard rhodanien. L'Agglomération du Gard rhodanien a la charge de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) validé en 2006 qui définit les orientations de gestion, les mesures nécessaires et leur application. L'évolution des enjeux biologiques présents sur le site (chênaie à houx et colonies de chiroptères) ainsi que la révision de l'aménagement forestier en cours menée par l'ONF, nous amènent à conduire une mission d'évaluation du DOCOB, qui permettra au regard des conclusions à une révision de celui-ci. Si les conclusions de la révision du DOCOB conduisent à sa révision, les actions seront modifiées en fonction des nouveaux enjeux identifiés.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Assurer la protection de l'écosystème de la forêt de Valbonne S'inscrire dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Lancement de la consultation / recrutement du cabinet	Octobre 2021
Analyse / État des lieux du DOCOB	Novembre -décembre 2021
Évaluation de la mise en œuvre des mesures	Janvier - mars 2022
Synthèse de l'animation	Avril - juin 2022
Conclusion : Modification du DOCOB ?	Décembre 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service politiques territoriales et contractuelles	DDTM du Gard, DREAL Occitanie, ONF, OFB, Région Occitanie, Département du Gard, CBN, Groupe Chiroptères LR , COGAR, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers privés, ASVMT, Associations Elus des communes concernées

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) 25000 € HT (investissement)
- Source de financement : Europe / Etat

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi des indicateurs du nouveau DOCOB

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°30	*Intégrer la biodiversité et la forêt dans les documents d'urbanisme et planification territoriale*
Objectif stratégique	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif opérationnel	Améliorer la connaissance des milieux et sensibiliser l'ensemble des acteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont un fort impact sur les émissions de GES du territoire et son adaptation ou sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Il existe différents outils/programmes à disposition des collectivités désirant renforcer la place de la biodiversité dans les espaces et aménagements urbains : - Plan nature en ville - Charte de l'arbre en ville (préservation/plantation) - Label végétal local à intégrer dans les marchés publics (pour les aménagements urbains type parking) Plus particulièrement, en cas d'incendie, il existe un déploiement des dispositifs de replantation d'arbres sur les zones forestières incendiées (CRPF), et une obligation de reconstitution avec des essences résilientes/adaptées au changement climatique.	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Protection et baisse des pressions exercées sur la biodiversité Maitrise de l'artificialisation des sols Prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Préserver et renforcer les trames verte et bleue du SCOT (zone N ou EBC), déclinées dans les PLU	2022 - 2026
Travailler sur la problématique de la pollution lumineuse (éclairage public) par l'élaboration/l'intégration de trame noire	2022 - 2026
Développer le classement des espaces boisés	2022 - 2026
Promouvoir les différents programmes (Plan Nature en ville, Charte de l'arbre, label végétal…)	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien/ Communes membres Référent technique : Pôle attractivité économique	Communes membres, DDTM Gard

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)
- Source de financement (budget impacté, subventions, …)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi		
Indicateurs de résultats	Ha de zones « trame verte et bleu » inscrites aux PLU Ha de bois classé	
Incidences environnementales potentielles		
Mesures ERC		
	Gain potentiel GES	**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

Gain Energie-Climat	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°31	*Elaborer un schéma directeur de la gest*
Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
Objectif opérationnel	Maitriser les besoins en eau potable

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien a pris la compétence Eau potable au 1er janvier 2020. Le Schéma directeur d'eau potable est rendu obligatoire par les services de l'Etat et les partenaires institutionnels (Département du Gard et Agence de l'eau). La réalisation d'un état des lieux est aujourd'hui indispensable pour identifier les priorités d'actions et ainsi structurer l'action de l'Agglomération en la matière.	●	Maîtrise de l'énergie
		○	GES
		○	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		●	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Connaissance des réseaux et des installations Lutte contre le gaspillage de l'eau Amélioration des installations		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Lancement du marché	10 mai 2021
Attribution du marché	Septembre 2021
Lancement de l'étude	Fin 2021
Réalisation du schéma directeur	2022-2023-2024

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglomération Gard Rhodanien Référent technique : Service Eau et Assainissement	AB Cèze, Agence de l'eau RMC, bureau d'études réalisant le schéma

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) : 400 000 €*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …) : Agence de l'eau RMC (50%) et Département du Gard (25%)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Rendement des réseaux d'eau potable			
Indicateurs de résultats	Evolution des consommations d'eau potable (ratio / hab.)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°32	*Déployer des actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau*
Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
Objectif opérationnel	Maitriser les besoins en eau potable

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	En 2019 et 2020, le Département du Gard a mené une étude « Eau et Climat 2050 », véritable démarche qui a pour objet d'apporter des éléments de prospectives aux acteurs de l'eau, de l'aménagement du territoire et des filières économiques. Les hypothèses du changement climatique sur le département du Gard issus de cette étude sont : - Une augmentation de la température moyenne d'environ + 0.5°C par décennie (par rapport à aujourd'hui), soit + 1.5°C entre 2019 et 2050, et +4°C à 2100. - Une baisse des précipitations estivales et augmentation de précipitations automnales et hivernales (évolutions non quantifiables) - Augmentation de l'évapotranspiration - Augmentation du déficit hydrique - Baisse des débits des cours d'eau locaux en étiages - Baisse des niveaux de recharge des nappes Des arrêtés préfectoraux de recommandations de limitations et des restrictions des usages de l'eau sont régulièrement pris. En août 2019, la préfecture du Gard a placé une centaine de communes, dont les communes du bassin versant aval de la Cèze, en état de « crise sécheresse », le niveau d'alerte le plus élevé. Plusieurs actions de sensibilisation à une meilleure gestion de l'eau seront organisées ou soutenues : - Créer un événement autour de l'eau (ressource en eau, cout de l'eau…) - Fournir des outils / solutions à destination des particuliers (récupérateur d'eau, toilettes sèches mousseurs sur robinet… - Informer sur les précautions à prendre lors des aménagements : piscine, rétention à la parcelle - - Sensibiliser les élus : poursuivre les séminaires sur l'eau initiés par l'Agglomération et AB Cèze les 19 décembre 2019 (« gestion de la ressource en eau » à Chusclan) et 28 janvier 2020 (« eau et inondation ») à Goudargues)	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Sensibiliser les différents publics à l'enjeu de la ressource en eau, de la nécessité de sa gestion et de la richesse de l'eau		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Etude hydrogéologique ressources stratégiques – eaux souterraines du bassin versant de la Cèze (AB Cèze) Objectifs : déterminer les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable et les protéger pour l'utilisation future. Mise en place de zones de sauvegarde sur les points d'alimentation définis.	2020 - 2023
Opération "Économie d'eau" par AB Cèze pour les particuliers et les collectivités	2021 - 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Objectifs : Des cuves de récupération d'eau de pluies et du matériel hydro-économe sont proposés aux habitants pour réaliser des économies d'eau et les sensibiliser à une utilisation plus raisonnée de l'eau potable. Pour les collectivités, un diagnostic des installations, bâtiments et infrastructures publiques sera proposé pour ensuite mettre en place des équipements permettant de réduire les consommations d'eau. Ces équipements pourront concerner du matériel hydro-économe mais aussi des stockages de gros volumes permettant la récupération d'eau de pluie.	
Soutien aux actions de sensibilisation (communication, soutien logistique, financier)	2022 - 2026
Séminaires Agglomération / syndicats de rivière sur la thématique de l'eau Objectifs : Cette action porte sur la mise en place de journée de sensibilisation et d'échange sur la thématique de l'eau à destination des élus et du grand public.	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglomération Gard rhodanien / EPTB AB Cèze/ EPTB Ardèche, associations Référent technique :	Lycée Sainte-Marie à Bagnols-sur-Cèze (BTS Eau en particulier), EPTB AB Cèze, EPTB Ardèche, Département du Gard Associations (AC2GR, les petits débrouillards)

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel
  info : étude eau souterraine : 360 000€
  Opération économies d'eau particuliers : 120 000€
  Opération économies d'eau collectivités : 126 000€
  Actions de sensibilisation et journées : ?, 15 000 € par an ?

- Source de financement (budget impacté, subventions, …)

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi				
Indicateurs de résultats	Nombre de cuves de récupération distribués Nombre de participants aux différents évènements			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC	Adoption de modes de communication responsable			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans Objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°33	*Suivre la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en d'eau*
Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
Objectif opérationnel	Maitriser les besoins en eau potable

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est un document de planification concerté, regroupant les différentes décisions et actions de gestion quantitative de l'ensemble des acteurs et usagers de la ressource sur un territoire (bassin versant ou nappe). Le but est d'améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir, réduire les consommations. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse 2016-2021 a identifié les ressources en eau de surface du bassin versant de la Cèze en situation de fort déséquilibre quantitatif. Après les phases successives de diagnostic, de stratégie et d'objectifs de réduction et de programme d'actions, le PGRE du bassin versant de la Cèze a été approuvé par la Préfecture du Gard le 28 décembre 2018. Les actions du PGRE se déclinent en 5 axes : - Améliorer la connaissance - Economiser partout - Solidarité entre usagers - Suivre le PGRE et adapter les objectifs - Prioriser l'accompagnement Le déficit sur le bassin de la Cèze s'élève à 1.29 millions de m^3 sur les mois de juin à septembre (notification préfectorale).	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Suivre le plan d'actions du PGRE Réduction de la consommation d'eau : pour l'ensemble du bassin versant de la Cèze, les économies visées par le PGRE par rapport à 2010, sont de 528 038 m3 dont 242 523 m3 restent à réaliser. Avec des actions de stockage ou de substitution déjà projetées, des économies supplémentaires de 577 600 à 647 600 m3 peuvent être réalisées Atteindre 65 % de l'objectif de la notification préfectorale		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Approbation préfectorale du PGRE du bassin de la Cèze	28 décembre 2018
Echéance pour les premières actions d'économies d'eau	2021
Echéance du Contrat de rivière du bassin de la Cèze	2024
Mise à jour du PGRE avec intégration d'un volet climatique, la mise à jour des débits objectifs et des prélèvements d'eau.	Au-delà de 2024

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Maître d'ouvrage : EPTB AB Cèze Référent technique :	Agence de l'eau, DDTM, Département du Gard, Arrêté Gard rhodanien, EPCI, communes, acteurs agricoles, acteurs économiques, usagers/habitants

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : Mise à jour du PGRE et étude sur les débits et prélèvements : 100 000 €
- Source de financement : 70 % Agence de l'Eau, 10 % Région Occitanie

SUIVI – EVALUATION

indicateurs de suivi				
Indicateurs de résultats	Evolution de la consommation en eau (par usage)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°34	*Élaborer un schéma directeur de l'a*
Objectif stratégique	Maîtriser la ressource en eau
Objectif opérationnel	Maintenir de la qualité de l'eau sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien a pris la compétence Assainissement au 1er janvier 2020. Le Schéma directeur d'assainissement est rendu obligatoire par les services de la Préfecture du Gard et par l'arrêté du 21 juillet 2015, ainsi que par les partenaires institutionnels (Agence de l'eau et Département du Gard). La réalisation d'un état des lieux est aujourd'hui indispensable pour identifier les priorités d'actions et ainsi structurer l'action de l'Agglomération en la matière.	●	Maîtrise de l'énergie
		○	GES
		○	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		●	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Connaissance des réseaux et des installations Lutte contre les pollutions des milieux Amélioration des installations		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Lancement du marché	10 mai 2021
Attribution du marché	Septembre 2021
Lancement de l'étude	Fin 2021
Réalisation du schéma directeur	2022 - 2024

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglomération Gard Rhodanien Référent technique : Service Eau et Assainissement	AB Cèze, Agence de l'eau RMC, bureau d'études réalisant le schéma

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) : 400 000 €*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …) : Agence de l'eau RMC (50%) et Département (25%)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Rendement des réseaux d'assainissement			
Indicateurs de résultats	Évolution des volumes d'eau traitée (ratio / hab.)			
Incidences environnementales potentielles	Risque d'augmentation des consommations énergétiques et de la production de déchets pour l'assainissement			
Mesures ERC	• Intégrer la réflexion sur les enjeux liés à l'énergie (efficacité énergétique et valorisation de l'énergie produite par les réseaux ou par les STEP / chaleur, électricité) dans le futur schéma directeur • Intégrer la réflexion sur les enjeux liés aux déchets d'assainissement (gestion, valorisation) dans le futur schéma directeur			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°35	*Former les agriculteurs et essaimer les*
Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
Objectif opérationnel	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :
Descriptif/ contexte	Le territoire du Gard rhodanien concentre environ 25 000 ha de surfaces agricoles, soit l'équivalent de 42 % de sa superficie totale. La majorité des cultures sont orientées vers la vigne et l'olivier. Les cultures à haut rendement sont concentrées à l'Est du territoire sur la vallée du Rhône et de la Cèze (Saint Julien de Peyrolas à Vénéjan). La chambre d'agriculture du Gard mène de nombres études et recherches pour permettre aux agricultures du territoire de mettre en place de nouvelles pratiques et cultures plus respectueuses de l'environnement et mieux adaptées aux évolutions climatiques. L'objectif est de partager ses mises en œuvre/ expérimentations afin de mieux les diffuser sur le territoire.	● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Partager les pratiques vertueuses du territoire Appuyer le développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Optimiser l'usage de la ressource en eau à vocation agricole.	

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Proposer une boite à outil présentant les initiatives et les formations existantes dans la région (formation Chambre Agriculture, CIVAM, …)	2022 - 2026
Identifier les pratiques vertueuses mises en place sur les territoires et en faire la promotion	2022 - 2026
Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de réduction d'utilisation d'intrants et dans leurs projets d'irrigation.	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Chambre agriculture du Gard Référent technique :	Agglo Gard rhodanien, DRAAF, DDTM du Gard, CIVAM du Gard

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs convertis en agriculture raisonnée/ bio			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compense

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°36	*Développer des potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : permaculture, agroforesterie…*
Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
Objectif opérationnel	Soutenir le développement de nouvelles techniques et de pratiques agricoles

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Espaces de nature en milieu urbanisé, les jardins collectifs participent pleinement au maintien et au développement de la biodiversité. Ces espaces composés d'une grande diversité biologique (faune et flore) apportent aux habitants des fonctions récréatives et des ambiances paysagères qui contribuent à la qualité du cadre vie en s'inscrivant dans la composition d'un quartier. A noter que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui est en charge du pilotage du volet « Jardins partagés et agriculture urbaine » du plan de relance, a souhaité engager un déploiement plus massif des jardins partagés ou collectifs dès le début 2021. L'objectif est de pouvoir augmenter l'accès à ces espaces et à la possibilité de disposer d'un jardin pour le plus grand nombre, en particulier pour les populations les plus démunies. Le déploiement du dispositif est organisé au niveau départemental.	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Favoriser la biodiversité en milieu urbain et péri urbain Faire évoluer les pratiques du jardinage respectueuse de l'environnement (utilisation du paillage, utiliser moins d'eau, favoriser le bio, la permaculture…) Valoriser la chaine de production agricole du champ à l'assiette, produire et manger local		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Identifier les communes volontaires et autres initiateurs de projets (associations). Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de jardins partagés.	
Construire le cadre du projet : rédaction d'un document d'intention permettant de définir les besoin /attentes, identification du/des terrains, identification des porteurs/association pouvant assurer la gestion/animation.	
Organisation d'évènement/ communication autour des nouvelles pratiques au jardin ; jardin sans pesticides, permacultures,	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Communes membres, associations Référent technique :	Région Occitanie, Département du Gard, Associations locales (AC2GR ,..), Agglo Gard rhodanien

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre d'initiatives connues	
Indicateurs de résultats	Nombre d'ha de jardins partagés présent sur l'Agglomération	
Incidences environnementales potentielles		
Mesures ERC		
	Gain potentiel GES	**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

Gain Energie-Climat	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°37	*Informer/ sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique*
Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
Objectif opérationnel	Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le réchauffement climatique exerce une pression sans précédent sur les cultures et donc sur les producteurs. Ces dernières doivent être adaptées aux évolutions des conditions environnementales. Pour pouvoir s'adapter et assurer la poursuite de leur activité, l'ensemble des acteurs des filières agricoles doivent être sensibiliser aux impacts à venir et aux solutions d'adaptation qui existent. La Chambre d'agriculture du Gard a rejoint le collectif ClimA XXI (Climat et Agriculture au XXIème siècle). En parallèle, un Observatoire Régional de l'Agriculture et du Changement Climatique (ORACLE) a été lancé. Ces deux outils complémentaires permettent d'une part, de retracer l'évolution du climat en région et de ses conséquences sur l'activité agricole et, d'autre part, de prendre en compte dans le conseil apporté aux agriculteurs l'évolution future des paramètres climatiques.	○ ○ ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Une gestion durable des exploitations agricoles Stockage carbone, baisse des consommations d'énergie, développement des ENR, réduction des GES		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Appuyer la diffusion du travail mené par la chambre d'agriculture via ORACLE auprès des agriculteurs du territoire	
Communiquer sur les solutions agronomiques dans les pratiques agricoles (enherbement ; haie, nouvelle culture adaptée au climat, systèmes d'ombrage/zones fraiches pour limiter le stress hydrique) et des cultures moins gourmandes en eau	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Chambre Agriculture Agglo Gard Rhodanien (diffusion sur le territoire) Référent technique :	INRA, Agridées, Département du Gard…

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi des indicateurs de l'observatoire (indicateurs adaptations à venir)
Indicateurs de résultats	
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans Objet		Sans Objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°38	*Faire connaître le label bas Carbone et valo*
Objectif stratégique	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
Objectif opérationnel	Essaimer les pratiques plus résilientes et les projets pour améliorer la séquestration carbone

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Créé par le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Label Bas Carbone est un cadre innovant et transparent destiné à favoriser l'émergence de projets locaux de lutte contre l'effet de serre et/ou de séquestration de gaz à effet de serre. Le Label Bas Carbone est fondé sur le principe : Mesure, Notification et Vérification (MRV). C'est un cadre méthodologique de labellisation de projets locaux de réduction des émissions des gaz à effet de serre (du type CO2, N2O, CH4, …) et/ou de séquestration du carbone (stockage de carbone dans les sols, les arbres). Il valorise le développement de projet locaux visant à lutter contre le réchauffement climatique dans les domaines de la forêt et de l'agriculture (d'autres secteurs seront prochainement visés : transport, bâtiment…). Il offre également des perspectives de financement de ces projets par des collectivités, des entreprises ou des particuliers prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire. Le Label bas carbone leur offre la garantie à ces financeurs potentiels de la qualité et de l'intégrité environnementale du projet.	○ ● ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Faire connaitre le label bas Carbone auprès des acteurs du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien Accompagner, valoriser les projets d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et la séquestration de gaz à effet de serre		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Mettre en place/ relayer la campagne de communication autour des projets Bas carbone et des conditions d'obtention du Label Bas Carbone	2022 - 2026
Assurer un suivi de ce projet	2022 - 2026
Valoriser les résultats obtenus	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service transition écologique et risques majeurs/ Service Communication	Communes, acteurs agricoles, acteurs forestiers, chambre d'agriculture du Gard, ONF, CRPF

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de publications réalisées autour du Label Bas Carbone (tous support confondus)
Indicateurs de résultats	Nombre de projets labellisés Bas Carbone sur le territoire
Incidences environnementales potentielles	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°3 : Pour un territoire préservé et résilient

Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh (+) / production ERR (+)	
	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Non quantifiable		

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°39	*Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité*
Objectif stratégique	Développer un tourisme durable
Objectif opérationnel	Définir le Tourisme durable sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Cette action s'inscrit dans le cadre d'une réflexion d'émergence nationale concernant le tourisme (slow tourisme, aides pour les professionnels du tourisme qui s'investissent dans une économie sobre, circulaire, de produits courts), et accentuée par la crise sanitaire du Covid 19. Définir un tourisme durable est un des axes du projet de territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien. Il s'agit de doter les professionnels d'outils de communication sur les bonnes pratiques à destination de leurs clients (concernant les déchets, la mobilité, la biodiversité, l'usage de l'eau...).	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		●	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Évolution des comportements et des pratiques des professionnels et des usagers Création de nouvelles activités orientées « slow tourisme » Réduire l'impact environnement de l'activité touristique du territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Création d'outils de communication	2022 - 2026
Sensibilisation des acteurs du tourisme (réunions d'information/de sensibilisation, campagnes de communication…)	2022 - 2026
Soutien au développement d'activités « slow tourisme » : Communication, aide à l'ingénierie…	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien/ Office du tourisme Référent technique : Service Tourisme	Acteurs du tourisme, acteurs socio-économiques (chambres consulaires, fédérations, associations …), Ademe, CCI, Département du Gard, Région Occitanie, EPCI voisins, communes

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions d'informations Nombre d'outils de communications diffusés
Indicateurs de résultats	CA des activités « slow tourisme »
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°40	*Elaborer un schéma de la gestion de*
Objectif stratégique	Renforcer la culture du risque
Objectif opérationnel	Maitriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, de protéger la ressource en eau et de limiter la pollution, la gestion globale des eaux pluviales d'un territoire passe par la maitrise des écoulements à l'échelle de la parcelle. L'enjeu des collectivités est de limiter les rejets d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement et de la gérer au plus près de l'endroit où elle tombe. De façon pratique, il s'agit de conserver l'eau pour la réutiliser, de l'infiltrer ou de la stocker provisoirement de façon à la restituer ensuite lentement au milieu naturel. L'Agglomération du Gard rhodanien a pris la compétence Eau pluviale urbaine » au 1er janvier 2020. Elle doit maintenant élaborer sa stratégie en prenant en compte un contexte réglementaire encore en perpétuelle évolution sur le sujet.	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Structurer la compétence Eau pluviale au sein de l'Agglomération du Gard rhodanien Lutter contre le ruisselement Favoriser l'infiltration de l'eau et l'équilibre des stocks (nappe phréatique, ..) Dynamiser la philosophie de la gestion Eau Pluviale pour sortir du « collecter/transférer/rejeter		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Réaliser un diagnostic des patrimoines, des savoirs, des savoirs faire… pour aller vers une harmonisation des pratiques de la « gestion pluviale territoriale »	2021 - 2026
Structurer une stratégie Eaux pluviales autour de PCAET / SCOT / Projet de territoire / SRADDET + Plan 21 chantiers innovants région Occitanie/ Agence de l'Eau / Communes/ Département et organisme consulaires/ citoyens, pétitionnaires, professionnels/ GEMAPI étendue…	2021 - 2026
Intégrer la gestion de l'eau pluvial dans la réflexion des aménagements pour fixer sur place des apports (stockages/infiltration + desimperméabilisation + ralentir les flux des ruissellements)	2021 - 2026
Intégrer la gestion de l'Eau pluviale en transversalité de tous les sujets d'aménagement (ilots chaleurs, agri urbaine, biodiversité, foret, déchets propreté voirie, plus-value aux métiers BTP archi BE aménageurs paysagistes, économies d'eau, résilience autosuffisance, éco circulaire, GEMAPI…)	2021 - 2026
Mener des actions de communication gestion eau pluviale transversale et globale + Culture du risque (inondations, sècheresse…) + Actions de prévention du risque (travaux sur ruissellements, logiques amonts aval, GEMAPI…)	2021 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service Eau et Assainissement	Agence de l'eau RMC, communes, Région Occitanie, Département du Gard et organismes consulaires, ABCèze, Europe

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement) : 1-1,5 ETP
- Source de financement (budget impacté, subventions, …) : possibilité de répondre à des appels à projets de l'Agence de l'eau RMC

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

SUIVI – EVALUATION				
indicateurs de suivi	Taux d'imperméabilisation Taux de « refus de dégrillages » sur rejets des EP/milieu récepteur Nombre d'installations de gestion alternatives des EP ;			
Indicateurs de résultats	Niveau des nappes Pollution MES milieu récepteur Nombre de plaintes et contentieux voisinages ruissellements Nombre de débordement de réseaux et ouvrages EPU sur pluie retour 1 à 5ans			
Incidences environnementales potentielles	Gain sur pollution des EPU Gains sur ilots de chaleurs Gains sur éco systèmes faune/flore, biodiversité et recréation de « milieux », la place du végétal et de la forêt Gains sur eau/agriculture urbaine Gains sur « résilience » Gains sur qualité de l'air			
Mesures ERC	Suivi des installations de gestion alternatives des EP (service idem à SPANC)			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°41	*Sensibiliser les acteurs de l'aménagement la p inondation (et de l'évolution de ces aléas en lien avec le changement climatique)*
Objectif stratégique	Renforcer la culture du risque
Objectif opérationnel	Maitriser le ruissellement pluvial dans les zones aménagées

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Les risques liés aux inondations dues aux **phénomènes de ruissellement,** et indépendantes des débordements de cours d'eau, sont surtout observables dans les zones karstiques, très présentes sur le territoire. La maîtrise des eaux pluviales constitue un enjeu majeur de l'urbanisation afin d'assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations par temps de pluie et de limiter les pollutions par débordement de cours d'eau. La désimperméabilisation des sols est un levier clé dans la limitation des ruissellements en favorisant le gainage naturel sur l'ensemble du territoire lors des évènements cévenols notamment. Ces solutions doivent être encouragées et la compatibilité avec les documents de planification et la réglementation doit être facilitée et initiée par les collectivités (communes et intercommunalité).	○ ○ ○ ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Limiter les risques d'inondation liés à l'urbanisation importante, à l'imperméabilisation des sols, création d'emprise au sol et les répercussions sur les parcelles voisines Protéger l'eau et les milieux aquatiques et dépendants Diminuer le risque de ruissellement Coordonner les actions portées par les différents acteurs du territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Former les élus dans leur prise de décision pour une meilleure formation à ces sujets	
Formation des services d'urbanisme des communes sur la promotion des solutions de gestion à la parcelle	
Communiquer auprès des administrés sur les solutions de gestion des eaux à la parcelle existantes (utilisation des toiture, espaces verts ou structure de voirie,)	
Opération AB Cèze mutualisation d'achat de récupérateurs d'eau de pluie	2021
Travailler avec les communes à l'intégration de la gestion des eaux pluviales (par un dispositif de rétention adapté avec un volume et un rejet imposé par exemple) dans les documents d'urbanismes (PLU) nouveau ou en révision.	
Contrôle systématique lors des conformités des constructions entrainant une imperméabilisation du sol et une création / augmentation de l'emprise au sol du dispositif mis en place pour la rétention des eaux pluviales.	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien/ AB Cèze Référent technique : Service eau et assainissement/ Service transition écologique et risques majeurs	Agence de l'eau, AB Cèze, communes, Département du Gard…

COÛTS PREVISIONNELS

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'élus informés/ formés Nombre de PLU intégrant la gestion à la parcelle			
Indicateurs de résultats	Nombre de parcelles intégrant au moins une solution d'infiltration/ stockage			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC	Adoption de modes de communication responsable			
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°42	*Mettre les outils à disposition des particuliers [illegible] parcelle*
Objectif stratégique	Renforcer la culture du risque
Objectif opérationnel	Prévenir autant que possible le risque feux de forêt

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien, fortement couvert de forêts et d'espaces naturels (à 52%) et au climat méditerranéen, est particulièrement sensible au risque incendie. Parallèlement, l'interdiction de brûlage des déchets verts et les obligations légales de débroussaillement (OLD) ont pour conséquence une hausse des apports des végétaux au sein des déchetteries de l'Agglomération. L'augmentation des apports est notamment évaluée à 2000 tonnes supplémentaires en 10 ans sur la plate-forme de la déchetterie de Saint-Nazaire. En 2019, la quantité de déchets verts apportée en déchetteries était de 9 573 tonnes dont 56% proviennent des habitants du territoire, soit 73kg par habitant, et 12% par les services municipaux (soit 15kg par habitant). L'objectif est de proposer un service de broyage itinérant de déchets verts à destination des habitants et des services communaux.	○ ○ ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Meilleure prise en compte et respect des OLD Baisse des tonnages des déchets verts collectés en déchetteries et baisse des déplacements afférents Récupération du broyat pour usage personnel (paillis potager…) ou sur espaces communaux Lutter contre l'appauvrissement des sols, limiter l'usage de produits phytosanitaires et de réduire la consommation d'eau Renforcer la lutte contre les incendies		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
1ére campagne de broyage de déchets verts sur terrains communaux (20 interventions prévues)	Automne 2021
2 campagnes de broyage des déchets verts sur terrain communaux	Printemps-automne 2022
Réflexion sur la mise en place d'un service de broyage de déchets verts à domicile	2022
Communication	2021 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service transition écologique et risques majeurs	Communes, Région Occitanie, ADEME, ONF

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : 51 000€ pour 3 campagnes de broyage de 20 interventions chacune
- Source de financement

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions de broyage réalisées			
Indicateurs de résultats	Evolution du ratio tonne déchets verts / ha.			
Incidences environnementales potentielles	Captation du carbone, et surtout conservation de celui déjà stocké			
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°43	*Mettre à disposition un cahier de préconisation environnemental*
Objectif stratégique	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable
Objectif opérationnel	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale

DESCRIPTION DE l'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG), en partenariat avec le CAUE du Gard, a rédigé un guide architectural et paysager en 2013. Ce guide a pour objet de concilier préservation du paysage, du patrimoine et intégration des projets collectifs et individuels. Il aborde les techniques à respecter dans les projets de rénovation de bâtis de manière traditionnelle, de construction contemporaine et des constructions bioclimatiques. Bien que le périmètre d'intervention du SMGG n'intègre pas l'Agglomération, les préconisations de ce guide s'appliquent également au paysage et à l'architecture de l'Agglomération. Ce travail mérite d'être diffusé au plus grand nombre.	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Diffuser la prise en compte de la qualité paysagère et architecturale sur le territoire		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Organiser une réunion de travail avec le SMGG pour échanger sur les conditions d'utilisation et de diffusion du guide	2022 - 2026
Diffuser le contenu du guide auprès des communes membres pour faire le lien avec leur PLU	2022 - 2026
Mettre le guide à disposition au guichet unique afin de sensibiliser les particuliers lors de leur projet de rénovation/ construction (matériau biosourcé, conception bioclimatique, production d'énergie renouvelables)	2022 - 2026
Rédiger une note de recommandations sur la base des préconisations formulées à destination des communes pour faciliter l'intégration des préconisations dans les PLU	2022 - 2026
Pour aller plus loin : réflexion sur l'accompagnement à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard Rhodanien Référent technique : Service transition écologique/Services droit des sols et SCOT	SMGG, CAUE, architectes conseil, EPTB Gardons

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de guides diffusés Nombre de réunions d'informations sur les préconisations architecturales et paysagères
Indicateurs de résultats	
Incidences environnementales potentielles	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°4 : Pour des collectivités éco-exemplaires

Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°44	*Accompagner les communes membres à mettre en adéquation leur PLU/carte communale avec les objectifs PCAET*
Objectif stratégique	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable
Objectif opérationnel	Intégrer les préconisations d'aménagement durable dans les documents de planification territoriale

DESCRIPTION DE l'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Les choix et la planification de l'aménagement du territoire ont un impact direct sur la trajectoire énergétique et écologique du territoire. Ils sont des occasions pour orienter le développement du territoire vers des usages plus vertueux et moins impactants grâce à la mise en place d'aménagement globaux réfléchis (organisation de la mobilité, lutte contre les ilots de chaleurs, développement de réseau de chaleur …). Les documents de planification territoriale que sont le schéma de cohérence territorial (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), et par extension le projet de territoire de l'Agglomération, peuvent largement orienter et influencer le territoire vers la transition énergétique en intégrant clairement cette composante. Les PLU doivent être compatibles avec le PCAET et le SCoT. L'accompagnement des communes membres à mettre en adéquation leur PLU avec les objectifs PCAET est alors un enjeu de territoire. De plus, les PLUs contribuent directement et localement à la transition énergétique, en incitant aux économies d'énergies, au développement des énergies renouvelables, à la réduction des gaz à effet de serre …	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Rendre les documents de planification cohérents avec les objectifs du PCAET Initier des projets d'urbanisme qui intègrent les objectifs du PCAET Développer une politique d'aménagement et de construction en phase avec les enjeux du PCAET		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Assurer la compatibilité des PLUs du territoire avec les objectifs du SCOT et du PCAET	2022 - 2026
Sensibiliser les communes lors de la révision / modification / l'élaboration de leur document d'urbanisme	2022 - 2026
Former les services d'urbanisme à l'intégration de la qualité environnement dans les PLU	2022 - 2026
Mener une réflexion territoriale sur les avantages de mise en œuvre de démarches de PLU / PLUi intégratrices : PLUi HD (intégrant les PLH et les Plan Mobilité) / PLUi prenant en compte le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) / PLUi HD bioclimatique.	2022 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Pôle attractivité économique/ pôle environnement	Services urbanismes des communes, DDTM du Gard

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°4 : Pour des collectivités éco-exemplaires

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions d'information auprès des communes			
Indicateurs de résultats	Nombre de PLU/ cartes communales compatibles PCAET/SCOT			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°45	*Mener des actions de communication et de sensibilisation autour des enjeux du PCAET*
Objectif stratégique	Faire vivre le Plan Climat
Objectif opérationnel	Améliorer le partage d'expérience autour des pratiques éco exemplaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	La transition énergétique et écologique nécessite une transformation des modes de vie et donc un accompagnement au changement de comportement. Le rôle de la collectivité est d'assurer la communication auprès des acteurs du territoire en passant par différents vecteurs de communication (journal de la collectivité, médias locaux, internet, réunions publiques, campagnes d'affichage, etc). Cette communication permet d'accompagner les changements de pratiques et d'attitudes des différents acteurs du territoire et diffusion de l'action de l'Agglomération pour le climat. La stratégie de communication s'attellera à : • Sensibiliser les élus par des retours d'expériences de projets, d'actions réalisées par d'autres collectivités • Sensibiliser tous les publics et à adapter en fonction du public • Relayer et soutenir les actions existantes • Informer de manière plus institutionnelle (présentation des résultats)	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Encourager et mutualiser les partages d'expériences entre collectivités Faire connaitre la démarche PCAET au plus grand nombre Faire vivre une « culture climat » sur le territoire en poursuivant la sensibilisation sur l'ensemble des thématiques PCAET		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Rédiger un plan de communication pluriannuelle sur la diffusion des enjeux du PCAET intégrant et articulant l'ensemble des actions de sensibilisation du programme : mobilité (FA n°1), habitat (FA n°7) ; entreprises (FA n°5, 12, 25, 39), déchets (FA n°19 - 22) biodiversité (FA n°27, 32), risques naturels (FA n°41, 42)	2022
Proposer un calendrier de diffusion d'informations sur les différents supports dont disposent l'Agglomération	2022
Prévoir une diffusion régulière des résultats et des actualités sur le site de l'Agglomération et de sa page Facebook	Tout au long du programme
Organiser des visites thématiques pour les élus pour qu'ils montent en compétence sur ces sujets (visite de site, présentation d'actions exemplaires, …)	Tout au long du programme

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service transition écologique et risques majeurs /Service communication	Clean Tech Vallée, Communes membres, associations du territoire (AC2GR, Terre d'avenir, …)

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel : 5000€ pour l'organisation d'événements et la création/diffusion d'outil de communication*

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de parutions Nombre d'événements organisés Nombre de visites/ réunions thématiques impliquant les élus			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°46	*Associer le conseil de développement dans le processus de suivi et d'évaluation du PCAET*
Objectif stratégique	Faire vivre le Plan Climat
Objectif opérationnel	Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :
Descriptif/ contexte	Le conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien a voté la création d'un conseil de développement, le Codev, et en a défini le nombre de membres à 50, en séance du 5 juillet 2021. Après un appel à candidature ouvert à toute personne de plus de 16 ans, vivant ou travaillant sur le territoire, et n'ayant pas de mandat politique, un tirage au sort des 50 membres a eu lieu le 20 juillet 2021. Cet organe, obligatoire au sein de l'Agglomération, est voulu comme un lieu de débat, un laboratoire d'idées, de proximité avec les élus, de travail sur l'ensemble des sujets afin d'enrichir et d'évaluer les politiques publiques de l'Agglomération. Dans un processus et une logique d'amélioration continue, l'ensemble des thématiques couvertes par le PCAET pourront ainsi être l'objet de séances de travail contribuant ainsi à alimenter et faire vivre le Plan Climat.	● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Evaluation continue du PCAET Propositions d'amélioration, de réajustement des actions du PCAET	

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Création du conseil de développement	5 juillet 2021
Tirage au sort des 50 participants	20 juillet 2021
Installation des membres du CODEV	13 septembre 2021 Sept 2021 - 2026
Fonctionnement effectif du CODEV	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Conseil de développement/ Cabinet du Président	Membres du CODEV

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT)*

Fonctionnement : 10 000€/an + temps RH alloué (secrétariat et animation)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de CoDEv
Indicateurs de résultats	
Incidences environnementales potentielles	
Mesures ERC	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°4: Pour des collectivités éco-exemplaires

Gain Energie-Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel MWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)	Etat initial (2017)	Gains attendus (2026)
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°47	*Mettre en place un groupe de travail interne pour poursuivre les réflexions sur l'intégration des enjeux/ obj. PCAET au sein des compétences Agglo*
Objectif stratégique	Faire vivre le Plan Climat
Objectif opérationnel	Construire un réseau de partenaires investis dans le Plan Climat

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif/ contexte	Le PCAET couvre des thématiques transverses et implique de nombreuses compétences de l'Agglomération du Gard rhodanien. Un groupe de travail PCAET interne à la collectivité, et représentatif de la pluralité de ses compétences, pourra être le lieu de partage, de réflexion, de propositions d'actions et de projets répondant aux ambitions et objectifs du Plan climat.	**Effets sur :** ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● EnR ● Qualité de l'air ● Séquestration ● Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Création d'un groupe de travail interne volontaire et ambitieux Appropriation des enjeux climat-air-énergie au sein des services de l'Agglomération Favoriser la mise en réseau et la transversalité des actions au sein des services de l'Agglomération Emergence de nouveaux projets	

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Création du groupe de travail interne	Automne 2021
Réunions périodiques du groupe de travail	2021 - 2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service transition écologique et risques majeurs	Services de l'Agglo du Gard rhodanien

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de groupe de travail			
Indicateurs de résultats				
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Sans objet		Sans objet

*ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°48	*Élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine Agglo*
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
Objectif opérationnel	Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'Agglomération du Gard rhodanien est propriétaire de plusieurs structures et véhicules (les crèches, les déchetteries, les véhicules de service…). L'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement permettra : - D'isoler et rénover le patrimoine intercommunal afin de réduire la facture énergétique de l'Agglomération. - De tenir compte de l'augmentation des températures, la préservation du confort d'été et la qualité de l'air intérieur. - D'inciter à la mise en place d'un plan de maîtrise de l'énergie à l'échelle de chaque commune.	● ● ● ○ ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Maitrise et réduction des consommations énergétiques issues du patrimoine de l'Agglomération Maitrise des coûts afférents Amélioration du confort d'été Meilleure qualité de l'air intérieur		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Audit énergétique du patrimoine de l'Agglomération	
Mettre en place un suivi des consommations de l'ensemble du patrimoine de l'Agglomération	
Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (allocation d'un budget d'investissement)	
Mener une réflexion sur l'intégration de production d'EnR au cas par cas (bois, solaire, PAC, …)	
Mettre en place un Contrat de Performance Énergétique (pour garantir l'atteinte des objectifs de réduction lors de l'engagement des travaux)	

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique :	Communes

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi		
Indicateurs de résultats	Évolution des consommations d'énergie des bâtiments Budget alloué pour la rénovation énergétique du bâtiment	
Incidences environnementales potentielles		
Mesures ERC	Être exemplaire dans l'application de l'action : cahier de préconisations environnementales et charte paysagère	
	Gain potentiel GES	**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°4: Pour des collectivités éco-exemplaires

	État initial (2017)	Gains attendus (2026)	État initial (2017)	Gains attendus (2026)
Gain Energie-Climat				

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°49	*Mettre en place des actions de commande*
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
Objectif opérationnel	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités

DESCRIPTION DE l'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien porte déjà des commandes publiques groupées avec ses communes membres au travers de conventions de groupement de commande. Afin d'apporter de la souplesse dans l'acte d'achat, il est envisagé de constituer l'Agglomération en **centrale d'achat territoriale**. Elle permettra de mettre à disposition des communes membres les moyens de l'Agglomération dans le cadre de la passation des marchés publics afin de : - Répondre aux besoins des bénéficiaires, - Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés, - Sécuriser et simplifier les achats. Pour aller plus loin, l'objectif sera d'intégrer systématiquement des clauses de développement durable dans les marchés publics et dans la rédaction des CCTP (cahier des clauses techniques particulières) pour favoriser les solutions plus écologiques. Des commandes groupées à finalité « transition énergétique » (flotte de véhicules électriques, réalisation d'audits énergétiques…) pourront être proposées et valorisées.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Mutualisation des outils et des moyens permettant de réaliser des économies d'échelle Objectif de mutualiser les achats récurrents et pouvant être standardisés (matériels informatiques, matériels de bureaux, produits d'entretiens…) Développer une politique d'achat durable / Répondre aux objectifs du plan national d'action pour les achats publics durable Évolution des procédures administratives avec la mise en place d'une centrale d'achat notamment		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Calendrier
Mise en place d'un schéma de mutualisation sur l'Agglomération	2021 - 2022
Réflexion sur la création d'une centrale d'achat pour l'Agglomération et ses 44 communes	2021 - 2022
Mise en place d'un clausier type sur les articles en lien avec le développement durable	2021 - 2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien Référent technique : Service commande publique	Communes membres et leur secrétariat Général

COÛTS PREVISIONNELS

- Coût Prévisionnel : Non connu. Coût RH uniquement mais intégré dans le travail au quotidien du service
- Source de financement (budget impacté, subventions, …) : Budget Principal

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

AMBITION n°4: Pour des collectivités éco-exemplaires

SUIVI – EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre de marchés intégrant des clauses de développement durable			
Indicateurs de résultats	Nombre de marchés mutualisés			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)**	
	Etat initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**Etat initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**
		Non quantifiable		Non quantifiable

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°50	*Proposer un Appel à Manifestation d'Int*
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
Objectif opérationnel	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	Une majorité des communes du territoire souhaite s'engager dans le développement de l'énergie photovoltaïque sur les sites en toitures et en ombrières. Or, il existe de fortes contraintes rendant les projets complexes à se réaliser. L'AMI permettra de structurer un cadre d'évaluation et de développement de projet, et apportera également un accompagnement technique à la faisabilité des projets. L'association Clean Tech Vallée aura pour mission d'animer ce projet d'AMI sur l'ensemble des étapes de sa mise en œuvre	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		●	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Massification des projets communaux et intercommunaux de photovoltaïque en toiture et de sites en ombrières Augmenter la production d'énergie renouvelable Eco responsabilisation des collectivités sur leur production d'énergie		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Délibération communautaire de lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Photovoltaïque	11 avril 2022
Recensement des sites et bâtiments communaux et intercommunaux susceptibles d'être intégrés à l'AMI	Printemps 2022
Pré-visites techniques	Printemps 2022
Choix du portage juridique/ du modèle économique en fonction des projets	Automne 2022
Lancement du groupement de commande	2023

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Clean Tech Vallée/ Agglo Gard rhodanien Référent technique : CTV/ Pôle environnement	CC Pont du Gard, Communes

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de projets intégrés dans l'AMI Lancement du groupement de commande			
Indicateurs de résultats	Nombre de projets installés (toitures/ombrières)			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n°51	*Engager et développer un renouvellement adapté des flottes de véhicules publics (communes/ Agglo) par des véhicules « à moindre émissions»*
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
Objectif opérationnel	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Effets sur :	
Descriptif/ contexte	L'exemplarité de l'Agglo du Gard rhodanien, et de ses 44 communes, est un enjeu essentiel pour assurer la transition énergétique du territoire. Cette exemplarité se traduit dans le fonctionnement des collectivités et notamment dans le fonctionnement interne des services. Le renouvellement du parc automobile de l'Agglo, et des communes, par des véhicules à moindre émission (électrique, hybride…) participe activement à cet enjeu.	● ● ● ● ○ ○	Maîtrise de l'énergie GES EnR Qualité de l'air Séquestration Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Réduire les GES et les consommations énergétiques de la flotte publique Être exemplaire sur les véhicules à moindre émission		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Recenser les besoins de renouvellement du parc public automobile de l'Agglo et des communes	2022-2026
Prise de renseignements sur les types de véhicules à moindre émission disponibles sur le marché (électrique, hybride, GNV…)	2022-2026
Identification d'aides financières éventuelles à l'achat	2022-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien/ Communes Référent technique :	

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)* coût d'acquisition des véhicules
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Taux de renouvellement des véhicules publics			
Indicateurs de résultats	Nombre de véhicules renouvelés Pourcentage de véhicules publics électriques et/ou hydriques			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n° 52	*Sensibiliser à l'arrêt de l'éclairage public nocturne*
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
Objectif opérationnel	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités

DESCRIPTION DE l'ACTION

Descriptif/ contexte	Plus que le renouvellement et l'optimisation de l'éclairage public, il s'agit ici d'inciter les communes à mettre fin à l'éclairage public nocturne sur tout ou partie de leur territoire. Plusieurs communes de l'Agglo ont d'ores et déjà mis fin à cet éclairage nocturne (une quinzaine). Les enjeux sont multiples : la maitrise de sa consommation énergétique et de sa facturation, mais également une meilleure prise en compte de la biodiversité nocturne.	**Effets sur :**	
		●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		●	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Eco responsabilité des collectivités sur leur consommation électrique, engagement dans la sobriété énergétique Prise en compte de la biodiversité nocturne/ Amélioration des conditions de vie de la faune		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Sensibilisation auprès des communes	2021-2026
Possibilités de retour d'expérience de communes déjà engagées	2021-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien, Communes Référent technique : Pôle environnement	CTV

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi des consommations énergétiques des collectivités			
Indicateurs de résultats	Nombre de communes ayant mis fin à l'éclairage public nocturne			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

FA n° 53	*Intégrer les écogestes dans le fonctionnement interne des collectivités*
Objectif stratégique	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités
Objectif opérationnel	Proposer des actions collectives autour de l'éco responsabilité des collectivités

DESCRIPTION DE l'ACTION

Descriptif/ contexte	L'exemplarité de l'Agglo du Gard rhodanien et de ses 44 communes est un enjeu essentiel pour assurer la transition énergétique et écologique du territoire. Cette exemplarité se traduit dans le fonctionnement interne des services : économie de papier, baisse et tri des déchets, dématérialisation de procédures, rationalisation des déplacements professionnels…	**Effets sur :**	
		●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	EnR
		○	Qualité de l'air
		○	Séquestration
		○	Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Intégration systématique d'écogestes dans le fonctionnement des collectivités Eco exemplarité des collectivités Diminution des consommables (papier, eau, flux…)		

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Étapes opérationnelles	Calendrier
Dans les services de l'Agglo : mise en place de compteurs sur les photocopieurs, note de service quant à l'utilisation raisonnée de papier	2022
Rédaction d'un guide sur les écogestes (pour Agglo et communes)	2022-2023
Sensibilisation/communication sur les écogestes	2022-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires
Maître d'ouvrage : Agglo Gard rhodanien, Communes Référent technique :	

COÛTS PREVISIONNELS

- *Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)*
- *Source de financement (budget impacté, subventions, …)*

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	Suivi des achats Suivi des factures de flux			
Indicateurs de résultats	Baisse des consommables			
Incidences environnementales potentielles				
Mesures ERC				
Gain Energie-Climat	**Gain potentiel GES**		**Gain potentiel MWh (-) / production EnR (+)**	
	État initial (2017)	**Gains attendus (2026)**	**État initial (2017)**	**Gains attendus (2026)**

*ERC : Éviter, Réduire, Compenser

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Annexe 3 : L’aperçu de l’outil de suivi

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

APERCU DU TABLEAU GENERALE DE SUIVI DES ACTIONS

Orientations stratégiques	n°	Axes opérationnels	Propositions d'actions	PILOTE	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
					2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Part subventionnable	Budget consommé
AMBITION n°1 : Pour un territoire sobre en énergie															
Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire	1	Élaborer plan de mobilité	Réaliser un diagnostic	Agglo Gard Rhodanien	X						En cours				
			Proposition de deux ou trois scénarios	Agglo Gard Rhodanien		X									
			Faire des choix stratégiques pour le développement des mobilités	Agglo Gard Rhodanien		X									
Encourager les mobilités douces	2	Adapter les infrastructures en faveur des mobilités douces	Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnols, Laudun, Saint Victor Lacoste, Marcoule, ...)	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Installer massivement des garages/parking vélo	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès des hébergeurs	Agglo Gard Rhodanien											
			Sécuriser les routes pour favoriser la pratique du vélo /piétons	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

			Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo urbains/cargo	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X						
			Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce (pistes cyclables, voies vertes)	Agglo Gard Rhodanien					X	X					
Développer l'offre les transports en communs	3	Réaliser des aménagements des pôles d'échanges multimodaux (PEM Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit)	Marché pour maîtrise d'œuvre attribué pour les deux PEM	Agglo Gard Rhodanien		X									
			Phase avant-projet pour délimiter le projet et concertation préalable publique	Agglo Gard Rhodanien	X	X									
			Détermination de l'appel à candidature de l'AAP PEM TCSP	Agglo Gard Rhodanien		X	X								
			Réaliser des travaux d'aménagements pour favoriser l'intermodalité	Agglo Gard Rhodanien			X								
	4	Pérenniser le transport à la demande	Maintenir le TAD existants	Agglo Gard Rhodanien	X	X	X	X	X	X					
			Réflexion pour élargir le TAD à toute la population, en zonal	Agglo Gard Rhodanien					X	X					
Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises	5	Valoriser et diffuser les pratiques des entreprises	Identifier les entreprises qui agissent sur le fret routier	CTV		X	X	X							
			Accompagner les entreprises dans des audits transports - Plan mobilité employeur	CTV		X	X	X	X	X					

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

			Poursuivre le travail de sensibilisation aux enjeux de la mobilité auprès des acteurs économiques et industriels du territoire	CTV		X	X	X	X	X					
			Piloter la concertation et les groupes de travail regroupant les acteurs du territoire afin de favoriser le travail en synergie autour d'axes d'amélioration communs	CTV		X	X	X	X	X					
Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises	6	Étudier la pertinence du développement des voies fluviales	Identification des pratiques susceptibles d'évoluer vers une intermodalité	CTV		X	X	X	X	X					
			Pilotage de la concertation entre les acteurs du fret de marchandises sur le territoire	CTV		X	X	X	X	X					
			Animation et suivi des actions mises en place	CTV		X	X	X	X	X					
			Suivre le Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridionale porté par VnF	CTV	X	X	X	X	X	X	En projet				
			Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire à travers le diagnostic	CTV		X	X	X	X	X					
Massifier la rénovation énergétique des logements	7	Sensibiliser les particuliers à	Réaliser une thermographie aérienne	Agglo Gard Rhodanien	X	X					En projet				

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

		réduire leur consommation	Mettre à disposition des livrets d'informations sur les gestes de sobriété énergétique et la rénovation thermique	Agglo Gard Rhodanien											
			Mettre en place des "Défis de Famille à Energie Positive » pour permettre de sensibiliser par l'exemple	Agglo Gard Rhodanien											
	8	Structurer la mise en place d'un guichet unique	Signature de la convention 2021-2023 avec le CAUE30-ADIL	Agglo Gard Rhodanien	X						En cours				
			Déploiement de 2 ETP sur les territoires Agglo Gard rhodanien et Pont du Gard	Agglo Gard Rhodanien		X	X								
			Communication sur ce nouveau service : **livrets d'informations sur les gestes de sobriété énergétique et la rénovation thermique (livrets ADEME existants)**	Agglo Gard Rhodanien											
Encourager la rénovation énergétique du bâti industriel et tertiaire	9	Accompagner les diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et industriels	Accompagner le montage des dossiers de demandes d'aides	Agglo Gard Rhodanien											
			Accompagner les entreprises dans la réalisation de diagnostics énergétiques	Agglo Gard Rhodanien											
			Promotion des actions de la CCI par l'Agglomération	Agglo Gard Rhodanien											

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

Poursuivre le programme "Territoires D'industrie/ Contrat de transition écologique"	10	Poursuivre le programme et identifier de nouvelles actions à engager	Poursuivre l'animation du CTE jusqu'à son terme	Agglo Gard Rhodanien	X						En cours				
			Pérenniser certaines actions du CTE (énergie, CTB, notoriété...)	Agglo Gard Rhodanien		X									
			Assurer la transition vers le(s) CRTE (contrat de relance et de transition écologique) : rédaction de nouvelles fiches actions (eau, agriculture, agrivoltaïsme, programme Impulsion...)	Agglo Gard Rhodanien		X	X	X	X	X					

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

APERCU DU TABLEAU DE SUIVI PAR THEMATIQUE- EXEMPLE DE LA THEMATIQUE DECHETS

AMITION n°2 : Pour un territoire plus vertueux

Orientations stratégiques	n°	Axes opérationnels	Indicateurs de suivi	Valeurs cibles	CALENDRIER						Avancement des objectifs (Calcul à personnaliser par ligne)	Commentaires
					2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Réduire la production de déchets du territoire	19	Élaborer et mener le Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	*indicateurs PLPDMA retenus*								0%	
											0%	
			Ratio kg/hab.								0%	
	20	Mettre en place la tarification incitative	Suivi de la performance (tonnages, ratios, taux de refus, taux de valorisation)								0%	
			Suivi financier								0%	
			Suivi en termes de prévention – incivilité et communication, suivi en termes de relation usagers.								0%	
			Évolution du tonnage OMR								0%	
	21	Organiser la gestion des biodéchets	Nombre d'aires de compostage								0%	
			nombre de dons alimentaire réalisés								0%	
			Évolution du tonnage de déchets générés par les cantines scolaire								0%	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE

	22	Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de solutions zéro déchets	Nombre d'éco événements sur le territoire								0%	
			Nombre de commerces labellisés « Zéro Déchet »								0%	
			Nombre de sacs réutilisables distribués								0%	
			Quantité de déchets générés / participants lors d'événement								0%	

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le
ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE